

INSTITUT PASTEUR

DE LA GUYANE ET DU TERRITOIRE DE L'ININI

PUBLICATION n° 180 (Octobre 1948)

Aspects démographiques de la Guyane Française (I)

Historique

par E. ABONNENC

De tous nos territoires d'Outre-mer, la Guyane est le plus déserté. Jouissant d'un climat relativement meilleur que ceux de la majorité de nos autres colonies tropicales, elle aurait pu occuper dans notre Empire un rang élevé, mais la mauvaise réputation attachée à son nom, le bagne et l'indifférence de la Métropole à son égard en ont fait une colonie stagnante et une charge pour l'Etat. L'étranger qui y séjourne conserve une pénible impression qui ne peut que nuire au prestige français.

L'essor économique d'un pays est fonction de sa population. La Guyane française avec sa superficie de 83.600 kilomètres carrés n'a que 28.547 habitants dont les 4/5^{mes} sont établis sur le littoral.

Cette population est formée d'éléments hétérogènes issus de divers croisements entre individus de races différentes.

Trois siècles de tentatives de colonisation presque toujours infructueuses ont permis l'introduction d'Européens, d'Africains et d'Asiatiques. Le brassage de ces éléments a donné des métissages variés où le noir reste le caractère dominant. Les populations autochtones, relativement nombreuses au début de la colonisation, se sont progressivement éteintes et ne sont plus représentées aujourd'hui que par quelques centaines d'individus.

Dans cet exposé nous rechercherons l'origine des populations qui se sont succédées en Guyane française, leur nombre et leur répartition aux diverses époques et nous donnerons enfin un aperçu de la démographie actuelle.

Pour donner plus de clarté à cette étude, des graphiques et des cartes schématiques ont été établis. Ces dernières sont basées sur une réduction de la carte au 1/500.000^{me} du Service géographique de

8850 Eur. Red.

la Guyane et du Territoire de l'Inini (1945). Sur ces schémas, la toponymie utilisée à chaque époque a été autant que possible respectée.

Population autochtone

Quelles sont les peuplades indiennes qui se sont succédées sur le sol guyanais depuis sa découverte jusqu'à nos jours ?

Pour répondre à cette question nous avons puisé abondamment dans la correspondance laissée par les Jésuites, dans les relations de voyage des explorateurs qui ont visité l'intérieur du pays et enfin dans les documents officiels ou semi-officiels.

Les Jésuites ont évangélisé les Indiens de 1700 à 1762, ils ont fondé plusieurs missions où furent rassemblées diverses tribus. Ils ont étudié les mœurs, les dialectes et les coutumes de quelques-unes de celles-ci, et l'on trouve dans leurs écrits les plus sûrs renseignements sur les peuplades qui vivaient au XVII^e siècle.

Après l'expulsion de ces religieux (1762), les Indiens des missions se sont dispersés et ont peu à peu disparu ; la plupart se sont réfugiés en Guyane hollandaise ou au Brésil ; d'autres sont retournés à la vie primitive dans le « grand bois ».

A la fin du XVIII^e siècle, plusieurs explorateurs ont visité la moyenne et la haute Guyane. Leurs relations de voyage nous ont servi de base pour étudier la répartition des peuplades occupant ces régions.

Du XIX^e. siècle jusqu'à nos jours, les renseignements officiels, divers rapports de fonctionnaires et de missionnaires ainsi que nos propres investigations sur le territoire guyanais, nous ont permis de réunir une documentation complémentaire indispensable à cet exposé.

En 1596 le Capitaine anglais Laurent Keymis (1) après avoir, l'un des premiers, exploré le littoral du Continent Américain depuis l'embouchure de l'Amazone jusqu'à l'Orénoque, donne dans sa relation de voyage les noms des différentes rivières reconnues et ceux des populations qu'il y a trouvées. Les peuplades visitées étaient formées de quelques groupes d'Indiens établis près de l'embouchure des cours d'eau (Figure 1).

Après Keymis, lorsque les Français s'établirent à Cayenne les P.P. Biet et Boyer (1654-1664) (2-3) nous renseignent sur les diverses tribus du

littoral sans en définir le nombre. Ils parlent des *Caribes*, des *Arawaks*, des *Galibis* en disant de ces derniers qu'il sont les plus nombreux.

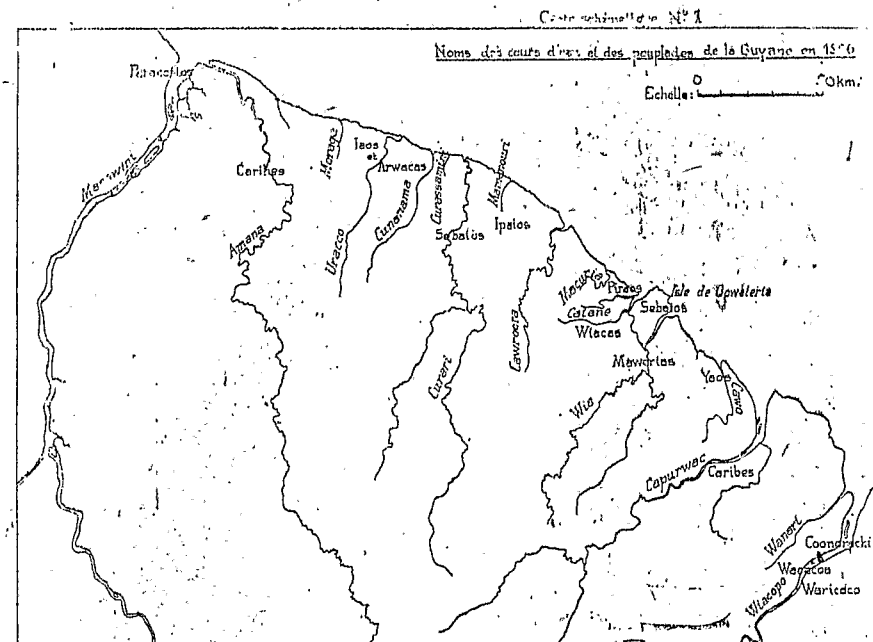


Figure 1

En 1674, les P. P. Grillet et Béchamel (4) entreprirent un long et pénible voyage. Ils quittèrent Cayenne le 25 janvier, remontèrent la rivière Uvia ou Oyack (La Comté), puis sa branche mère la rivière des Nouragues (aujourd'hui rivière blanche); après avoir franchi à pied le chaînon montagneux qui sépare ce bassin de celui de l'Approuague, ils traversèrent l'Aralayé, suivirent l'Approuague et l'un de ses affluents de droite (Sapocaye) et arrivèrent enfin, par l'Inipi, sur le Gamopi, gros affluent de l'Oyapock.

A la suite de ce voyage, ces deux religieux firent connaître non seulement la topographie de l'arrière pays, mais aussi les diverses tribus qu'ils rencontrèrent sur leur passage.

La connaissance des populations autochtones était alors bien amorcée, mais il est difficile d'en esquisser un ensemble homogène. On ne connaissait encore imparfaitement que 15 nations ou tribus réparties de la façon suivante (Figure 2) :

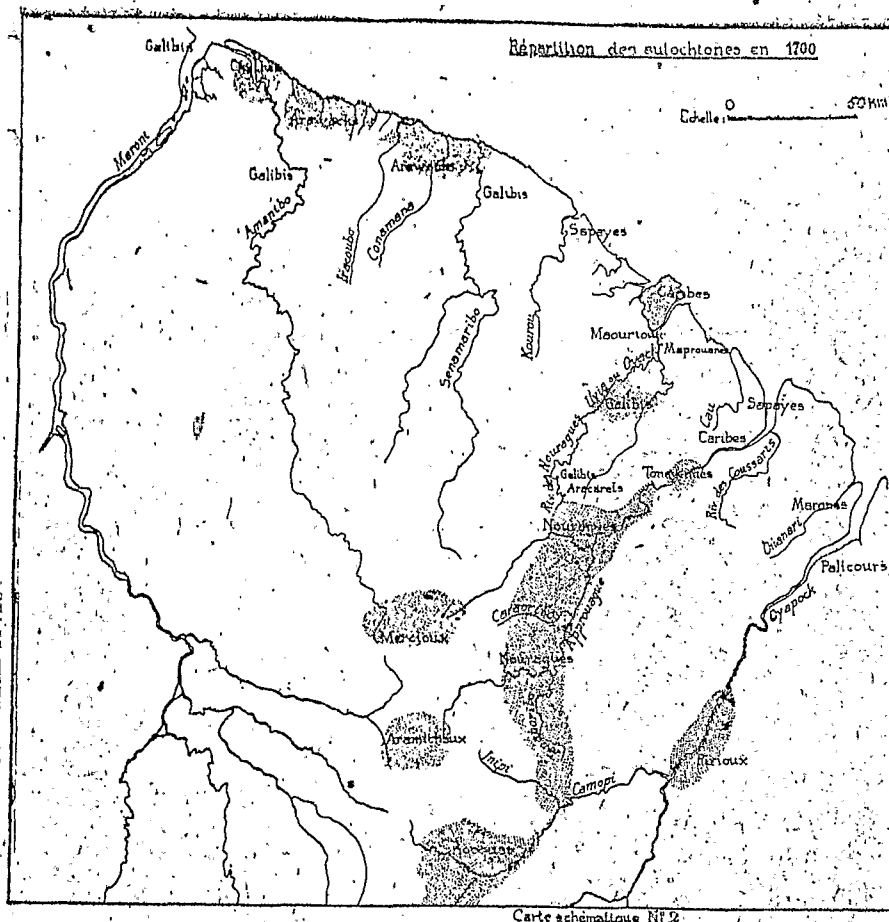


Figure 2

Caribes	Approuague-Mana-Cayenne ;
Maourion	Oyack — Mahury ;
Sapayes	Cayenne — Kourou — Korossoni — Approuague ;
Arawaks	Counamama — Iracoubo — Organabo — Iracumpari ;
Tocoyenes	Approuague ;
Galibis	Oyack — haute Comté et littoral du Mahury au Maroni ;
Palicours	Oyapock ;
Marouanes	Oyapock ;
Maprouanès	Oyack ;
Aracarets	haute Comté ;
Acouais	Inipi (1.500 à 2.000 individus d'après Grillet) ;
Mercioux	haut Arataye — haute Mana (600 environ d'après Grillet) ;
Piriaux	Oyapock ;
Aramichaux	haut Araoua.

Au début du XVII^e siècle le nombre des Indiens connus devait être relativement élevé puisque c'est vers cette époque que les religieux de la Compagnie de Jésus se décidèrent à créer des missions d'évangélisation.

En 1706, les P.P. Lombard et Ramette (5) effectuèrent un voyage sur la côte à l'Ouest de Cayenne et en 1709 ils s'établirent à Icaroua (Carouabo) où ils réunirent près de 500 Indiens. Quatorze ans plus tard le P. Lombard transportait son établissement à Kourou.

A partir de 1729 l'activité des Jésuites s'intensifia, surtout dans le bassin de l'Oyapock, sous l'impulsion et la haute autorité du P. Lombard. La même année le P. Fauque entreprenait avec M. Duvillard l'exploration de ce fleuve.

En 1733, le P. Dayma fondait la mission de St. Paul où il put réunir environ 500 Indiens. Cinq ans après 4 autres établissements étaient érigés :

- la mission de Onanari avec le P. d'Antillac ;
- la mission du Camopi (Ste Foi) avec les PP. Bessou et Huluberland ;
- la mission des Palicours (Ouassa) avec le P. Fourré ;
- la mission de Sinnamary (St. Joseph) avec le P. Caranave.

Toutes ces missions étaient florissantes et si le nombre des Indiens qui y étaient rassemblés ne nous est pas connu, on peut néanmoins faire la synthèse des renseignements réunis dans les différentes lettres des missionnaires de la Compagnie de Jésus (6).

D'autre part, pendant cette même période, plusieurs voyageurs signalèrent les tribus qu'ils rencontrèrent sur leurs itinéraires.

En 1720, Constant et Gras (7) visitaient l'Oyack, l'Orapu, l'Approuague et l'Inéry ; en 1722, Canada explorait l'Approuague, l'Inipi, le Camopi et le Mapari (Yaroupi).

Le sergent la Haye, par deux fois, en 1728 et en 1731, remontait l'Oyapock, le Camopi, le Tamouri, traversait les monts Tumuc-Humac et atteignait le Couyari affluent du Yari.

De Monti, en 1731, par un itinéraire différent atteignait le même but.

M. De Chabrilan, au cours d'un voyage de pacification, visitait les tribus du haut Camopi en 1742.

Quelle était l'importance de la population autochtone à cette époque ?

Le P. Labat, dans son ouvrage paru en 1731, (8) l'estimait à 25.000 âmes environ ; il donnait une très intéressante carte dressée par le sieur d'Anville géographe du Roi et datée de 1729.

Le P. Lombard dans une lettre du 13 août 1726, adressée à ses supérieurs, pense qu'il y a entre Oyapock et Maroni « 20.000 Indiens de différents langages ».

En résumé, on peut dire qu'en 1762 il y avait en Guyane française des Indiens catéchisés et policés (mission) et des Indiens libres, groupés par tribus ou nations, à l'intérieur du pays et aux environs des missions. (Figure 3).

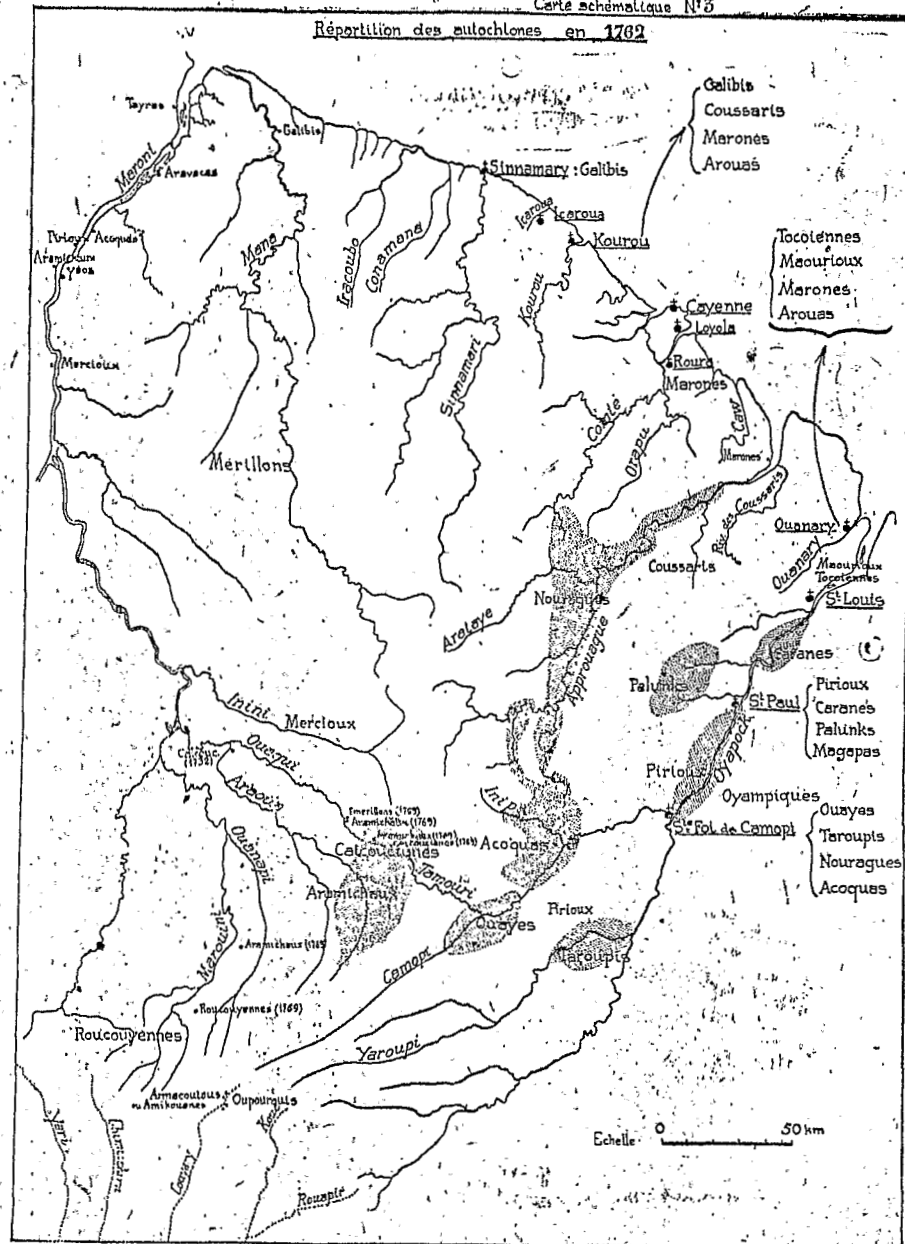


Figure 3

Les tribus réellement connues entre l'Oyapock et Maroni étaient encore au nombre de 15 ; entre l'Oyapock et le Cachimour, territoire actuelle-

ment brésilien, on notait 6 tribus :

Oyampis, Mayés, Palicours, Aranaïoux, Palunks, Carnarioux.

Si l'on ajoute d'une part les *Aramacoutous* des sources du Camopi et d'autre part les *Roucouyennes*, et les *Oupourous*, dont la tradition (Coudreau) fait remonter la présence dans les Tumuc-Humac à 1725, on arrive au total de 24 groupes d'autochtones plus ou moins dispersés entre le Cachimour, le Maroni et les Tumuc-Humac.

L'estimation à 20.000 individus donnée par les religieux de cette époque ne paraît pas exagérée, les Jésuites, en effet, avaient à leur disposition divers moyens d'investigation qui leur permettaient d'obtenir des renseignements à peu près exacts : les voyages, la connaissance approfondie des dialectes et de nombreux guides et interprètes catéchisés de différentes nations.

Les Jésuites furent expulsés du territoire français en 1762. Que devinrent les Indiens des missions après leur départ ?

M. Moreau de St Merry (9) écrit : « ... les Indiens des missions de la Guyane se sont dispersés en 1763 et en 1764 ; ceux de Kourou et de Sinnamary ont presque tous passé dans la colonie de Surinam ; il ne reste pas cent familles indiennes en ces deux missions. A Oyapock il se sont tout à tout enfoncés dans les terres... »

D'autre part dans un mémoire anonyme (10) d'un habitant de l'Oyapock qui a voyagé sur ce cours d'eau vers 1790, nous lisons :

« Cette Compagnie (les Jésuites) a été supprimée, les missionnaires « morts ou ayant quitté leurs missions n'ont été remplacés par personne... « Qu'arriva-t-il de cet abandon des missions ? Les Indiens oublièrent en « peu de temps les préceptes dont ils avaient été nourris... Abandonnés à « eux-mêmes ils se livrèrent aux plus grands excès. Animés les uns contre « les autres ils cherchèrent à s'entre détruire... Il reste à peine, après toutes « ces divisions intestines, quelques restes de nations épars çà et là ».

Coudreau dira ensuite en 1886 (11) :

« Les Jésuites expulsés, les 10.000 Indiens qu'ils avaient à nous, la « race métisse qui se formait, les splendides exploitations de Guatémala et « de l'Oyapock, tous cela disparut et retourna à la forêt vierge... »

Ce qu'il y a d'évident c'est qu'à partir de cette époque le peu qui restait des Indiens du littoral tombe dans l'oubli ; ceux de l'intérieur, les 1.500 *Acoques* les 1.500 *Mercioux* du P. Béchamel, les *Nouragues* et les *Piriox* pour ne citer que les plus nombreux, ne donnent plus signe de vie. Par contre deux nouvelles tribus assez importantes furent découvertes en 1769 et en 1840, la première, celle des *Roucouyennes* ou *Ouyanais* par Patris dans la haute Marouini, la deuxième, celle des *Oyampis*, par Thébaud de la Monderie, dans le haut Oyapock.

C'est qu'en 1846 que paraît le premier document donnant un recensement officiel des populations indiennes. On lit en effet sur l'Almanach de la Guyane (12) :

- 13 *Arawacks* dans les savanes d'Iracoubo;
 - 350 *Emerillons* sur le Camopi;
 - 250 *Galibis* dont 42 sur l'Iracoubo, 48 sur l'Organabo et 11 sur le Counamama;
 - 20 *Piriox* sur le haut Oyapock;
 - 200 *Oyampis* sur le haut Oyapock;
 - 52 *Marouanes* dont 32 sur le haut Approuague et 20 sur le haut Oyapock;
 - 360 *Damacones* dans les hauts de l'Oyapock près de l'Amazonie;
 - 175 *Palicours* sur la Rocawa;
 - 20 *Caripounes* sur le haut Ouassa;
 - 9 *Nouragues* sur le haut Approuague.
- En tout: 1449 Indiens.

En 1850, Devilly (13) indique exactement les mêmes nombres et les mêmes tribus, tandis que le P. Ménard (1883), dans une courte note (14) donne un total de 2.520 Indiens, augmentant dans de différentes proportions les chiffres de Devilly.

Il est évident que les nombres du recensement de l'Almanach aussi bien que ceux de Devilly et du P. Ménard sont approximatifs. Ce dernier le déclare d'ailleurs fort honnêtement: «..... les chiffres qui précèdent, « on le comprendra, ne peuvent être qu'approximatifs, par la simple raison « de l'éloignement des centres habités des peuplades ».

Il faut aussi constater que de toutes les tribus énumérées sur ces trois documents, sept seulement sont établies sur le territoire français, bien que les *Roucuyennes* ne soient pas mentionnées.

Coudreau dans son premier ouvrage (1886) (11), estimait à 20.000 le nombre des Indiens de la Guyane: «..... Or il se trouve bien aujourd'hui dans le territoire de notre haute Guyane 20.000 Indiens disponibles et 50.000 gravitant autour des Tumuc-Humac..... ».

Plus loin il énumère 53 tribus qui ont habité la Guyane française et il dit: «..... sur ces 53 nations 18 sont encore connues aujourd'hui..... ».

Or Coudreau, à cette époque, ne connaissait pas encore la haute Guyane et il comptait, comme l'on fait les auteurs précédents, les tribus s'étendant sur les anciens territoires contestés (franco-brésilien et franco-hollandais).

Plus tard (1891), son opinion aura changé (15). Il s'apercevra qu'il ne reste presque plus d'Indiens entre l'Oyapock, les Tumuc-Humac et le Maroni.

Les 13 *Arawacks*, les 9 *Nouragues*, et les 20 *Piriox* se sont éteints; les *Damacones*, les *Caripounes* et les *Palicours*, s'il existent, sont sur le territoire brésilien.

Il y avait donc en Guyane française, en 1891.

- 1° — des *Emerillons* érant du Maroni à l'Oyapock;
- 2° — des *Galibis* sur l'Iracoubo, le Sinnamary, la Mana, le Maroni;
- 3° — des *Oyampis* sur le haut Oyapock;
- 4° — des *Roucuyennes* sur le haut Itany et sur le haut Marouini;
- 5° — des *Marouanes* sur l'Oyapock.

Quatre des ces tribus sont encore représentées de nos jours la cinquième, celle des *Marouanes*, a complètement disparu mais elle a été remplacée, dans le bas Oyapock, par un certain nombre de *Palicours* venus de la Ouassa.

Nous nous étendrons quelque peu sur l'histoire des cinq peuplades, derniers vestiges d'une race qui est appelée à disparaître à brève échéance.

Les Galibis.

A notre connaissance la première mention qui est faite des *Galibis* date de 1652; le R. P. Biet dit que «..... c'est la plus importante des tribus connues de la Guyane. Ils habitent la côte depuis le Mahury jusqu'à l'Orénoque..... ».

En 1674 les PP Grillet et Béchamel signalaient des villages *Galibis* à l'embouchure de l'Approuague dans la rivière des Nouragues (Comté) et dans l'Oyapock.

En 1713, lors de l'installation de sa mission à Kourou, le P. Lombard écrivait:

«..... J'ai 4 sortes de nations indiennes toutes différentes la nation la « plus nombreuse est celle des *Galibis* dont c'est ici proprement le « pays... ces deux carbets peuvent faire 250 personnes et davantage... »

La mission de Kourou comprenait alors 400 Indiens environ. 25 ans plus tard elle en comptait près de 2.000; en 1762 les *Galibis* qui s'y trouvaient étaient au nombre de 500.

Sur la carte d'Anville (1729), des carbets *Galibis* sont mentionnés sur l'Amana (Mana); sur le Waraganabo (Organabo); sur l'Iracoubo sur le Counamama, sur le Sénamaribo (Sinnamary); sur la Manemanouri (Malmannoury) et sur le haut Kourou.

Le recensement de 1846, pour les Indiens *Galibis* indique la répartition suivante:

Près de la rivière d'Iracoubo.....	42
Savanes d'Organabo.....	48
Anse de Counamama.....	11
Haut Sinnamary.....	36
Haute Mana.....	81
Rive droite du Maroni.....	32

En tout 250 individus.

En 1832, Leprieur (16) rencontra des *Galibis* dans le bas Oyapock et en 1847, il en trouve d'autres mêlés aux *Nouragues* sur la rivière Counana affluent de l'Orapu. Dans le même bassin, un village de cette tribu est signalé, en 1854, sur la rivière *Galibi*, par le lieutenant de vaisseau Carpentier (17).

Fournereau, l'année suivante visite un centre *Galibi* sur la rive gauche de la Mana, à 10 kms à vol d'oiseau en amont du bourg.

Le P. Ménard, dans une note sur les Indiens de la Guyane, donne une distribution des Galibis analogue à celle de l'Almanach mais leur nombre est supérieur, en tout 315 individus.

Depuis aucun recensement détaillé de cette tribu n'a été fait et ce groupement est encore à l'heure actuelle le plus important de tous les Indiens.

Les Roucouyennes.

C'est à Coudreau que nous devons de connaître l'histoire des Indiens Roucouyennes.

Ce voyageur qui, en 1889, a séjourné environ six mois au centre Roucouyenne de Pitilipou (haut Marouini), a recueilli des chefs la tradition de cette tribu (15).

Il pense que le berceau de cette peuplade est situé aux environs des sources de l'Itany, du Yari et du Parou où on la retrouve encore aujourd'hui.

Le premier document qui les mentionne est, à notre connaissance, la carte des Jésuites (1741). Ils sont situés dans le bas Yari, près du confluent de ce cours d'eau avec l'Amazone, sous le nom de « *Orôcoyennes* ».

En 1769, Patris (18), découvre les Roucouyennes de la haute Marouini et investit même leur chef Torépé, sous le nom de Jean-Pierre. Celui-ci avait son grand village (Tripoupou) dans le haut Chinalé.

Vers 1770-1775, les Roucouyennes remportèrent une victoire sur un parti de Galibis alliés aux Aramichaux; vers 1780, les Oupourous chassés du Yari par les Oyampis, vinrent se mettre sous leur protection et s'installer parmi eux dans la haute Marouini et sur l'Itany (Coudreau).

Peu de temps après les Oupourous et les Roucouyennes alliés attaquèrent et chassèrent les Comayanas établis sur la basse Itany et sur l'Oulémari.

Vers 1790, les Oupourous occupaient l'Araoua, le Ouaki, la moyenne et la basse Oulémari. Tandis que leurs amis les Roucouyennes étaient installés dans la haute Marouini, la haute Itany, la haute Oulémari, le haut Yari et le haut Parou.

La Carte de Leblond (1787) (19), mentionne 11 centres indiens: 4 dans la haute Ouaki, 5 dans la haute Araoua et 2 dans la moyenne Ouaki (Marouini).

A cette époque les Chefs Roucouyennes et Oupourous disaient avoir 32 villages et 600 flécheurs ou hommes faits. Ces chefs estimaient que chaque village pouvait fournir au moins 20 flécheurs et que la population totale de chaque village dépassait en moyenne 100 personnes. Et Leblond évalue à 4.000 le nombre total de la population Oupourous-Roucouyenne.

Coudreau situe vers 1800 la grande guerre Roucouyenne-Oyampis qui fit de nombreuses victimes dans les deux camps.

Cette guerre dut cesser vers 1822 puisque Milthiade (20), à cette date et Leprieur en 1832, signalaient déjà quelques Roucouyennes en pays Oyampi, sur l'Oyapock.

En 1891, les Roucouyennes possédaient 36 villages dont 8 sur le territoire français situés sur le haut Chinalé et sur l'Itany.

La carte du service Géographique de l'Inini mise à jour, pour la région de l'Itany, en 1937, mentionne 4 villages qui sont d'aval en amont: Taponte sur la rive droite, un peu en amont du confluent de la Marouini, Malaïatawa sur la rive droite, en aval du Petit Pati, Ouapotmet sur la rive gauche, en amont du Petit Pati.

Nous verrons plus loin ce qu'il reste actuellement de cette tribu qui fut l'une des plus importantes de la Guyane.

Les Palicours.

Cette nation qui appartient au groupe Arawack est connue depuis le XVII^e siècle (Biet). Les Palicours vivaient sur le bas-Oyapock et sur les rives de ses affluents; ils étaient ennemis des Galibis.

En 1736, le P. Fauque remontant le Couripi, la Rocawa et la Onassa, rendait visite à leur grand chef Youcara. Deux ans après, le P. Fourré fut chargé d'ouvrir la mission des Palicours qu'il installa dans la haute Ouassa.

Leprieur (1831) signale des Palicours en petit nombre dans ces mêmes cours d'eau.

Le P. Dabbadie (21), les visitait en 1854 et en comptait 120 dans la Rocawa.

Depuis cette époque jusqu'en 1941, aucun renseignement précis n'a pu être trouvé, sur cette tribu, dans les rapports officiels.

Les Palicours vivent toujours dans l'estuaire de l'Oyapoc qu'ils n'ont jamais quitté, une partie sur le Territoire brésilien, l'autre sur le Territoire français. Nous verrons leur importance actuelle dans un des chapitres suivants.

Les Oyampis

D'après Coudreau, cette tribu originaire du Sud de l'Amazone ne serait arrivée aux sources de l'Oyapock que vers 1800. Or en 1729, d'Anville les fait figurer sur sa carte en aval du confluent du Camopi et Labat les place sur le haut Oyapoc en 1731.

Vers 1800 les Oyampis eurent une guerre avec les Roucouyennes (Coudreau); dix ans plus tard Thébaud de la Monderie (22) estime leur nombre à 1200, dans l'Eurepoucigne, tandis qu'en 1824, Bodin (23), dit en avoir vu 5.000 tous réunis à la hauteur des trois sauts.

En 1854, le recensement de l'Almanach donne le chiffre de 200. Vingt cinq ans après Crevaux (23 bis), cite un nombre analogue et dit: « ... La population de l'Oyapock diminue, d'une manière effrayante si nous devons comparer les faits que nous avons observés avec les

« récits des anciens voyageurs en remontant le fleuve jusqu'à ses sources et en parcourant le pays qui sépare le bassin de l'Oyapoc de celui de la rivière de Kou, nous n'avons pas compté plus de deux cents Indiens »

En 1891, Condreau de son côté écrit :

« ... j'estime d'après les dires des anciens voyageurs et les renseignements des vieux chefs *Roucuyennes* et *Oyampis*, qu'il est mort de la variole, de la fièvre ou de la bronchite, de 4.000 à 5.000 *Oyampis* depuis 50 ans. Il ne sont plus que 300 aujourd'hui.

Le nombre que donne Bodin paraît exagéré tandis que l'estimation de Thébaud de la Monderie est plus vraisemblable. Il faut toutefois tenir compte des habitudes migratoires de ces peuplades. C'est ainsi qu'on a signalé en 1946 (*) un déplacement d'environ 200 *Roucuyennes* venus du versant Sud des monts Tumuc-Humac pour ne séjourner à l'Oyapoc que quelques semaines et retourner ensuite chez eux.

Il est donc possible que Bodin ait vu un grand nombre d'Indiens comprenant des individus venus de loin.

Les Emerillons.

Nous pouvons suivre ces Indiens dans leurs pérégrinations successives depuis 1729 époque à laquelle ils sont mentionnés pour la première fois, sur la carte de d'Anville, dans la moyenne Mana, sous le nom de *Merillons*. La carte des Jésuites (1741) indique des Indiens *Moreyons* près du confluent du Tapanahoni et du Maroni.

Patris et Mentelle (24), les retrouvent en 1766 aux sources du Ouakui, en 1770 Brodel les signale sur le Camopi, tandis qu'en 1822 Milthiade et Loret traversent plusieurs de leurs villages sur le haut Inini.

En 1831, de Bauve, (25), rencontre des *Emerillons* installés sur l'Oyapoc en amont du Camopi. L'année suivante Leprieur les cite comme habitant ce même cours d'eau.

Le recensement de 1846 les place encore sur le Camopi. Du temps de Condreau ils habitaient l'Inipi. Le R. P. Ménard (1883) en signale 50 dans l'Approuague et 300 sur le Camopi.

Sur la carte, Pichevin (1907), (26), figurent 9 villages *Emerillons* : 2 sur la rive gauche du haut Approuague, 4 sur la rive droite du haut Sai (Inini), et 3 dans la haute Ouakui.

En 1931, Jacques Perret (27), donne une liste nominative de 68 *Emerillons* installés sur le moyen Tampoc (40 du sexe masculin et 28 du sexe féminin).

Le Medecin Lieutenant Douvier (28), en 1938 put recueillir du chef Indien Palam des renseignements qui lui permirent d'établir le recensement

(*) D'après l'Ingénieur géographe Hurault

exact de cette tribu. Celle-ci était alors scindée en 4 groupes répartis comme suit :

Bassin de l'Oyapoc	Hommes	Femmes	Enfants	Total
Camopi	7	6	13	26
Bassin du Maroni				
Tampoc	5	4	7	16
Ouakui	5	5	7	17
Inini	4	4	3	10

Au total 69 Indiens dont 21 hommes, 18 femmes et 30 enfants.

Les *Emerillons* sont essentiellement nomades ; leurs installations sont toujours provisoires ; ils abandonnent leurs villages en totalité ou en partie, ils se divisent, se séparent pour un ou deux ans, puis se regroupent au gré de leurs caprices et changent l'emplacement de leurs villages pour des raisons de chasse ou de pêche.

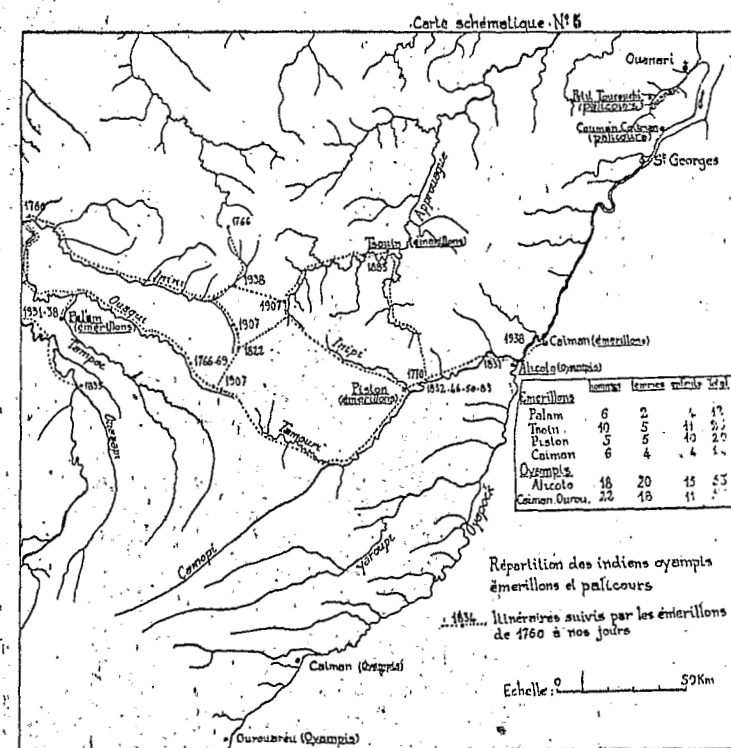


Figure 4

Cependant, il semble bien que depuis qu'on les connaît, ils n'ont jamais abandonné les itinéraires ancestraux, suivis par presque tous nos explorateurs, qui font communiquer l'Oyapock et l'Itany. Le premier de ces

itinéraires emprunte le Camopi, l'Inipi, passe aux sources de l'Approuague, aux sources de l'Inini, et suit ce cours d'eau jusqu'à son confluent avec l'Itany. Le deuxième, de l'Oyapock, passe par le Camopi et le Tamouri dans le bassin du Tampoc et du Ouagui (Figure 4).

* * *

En résumé les Indiens de la Guyane française formaient au XVIII^e siècle, une population très clairsemée qui peut être évaluée à 20.000 individus environ.

Ils ont à peu près disparu et il ne reste plus aujourd'hui que cinq groupements très réduits comprenant en tout 650 individus.

On admet actuellement trois groupes linguistiques distincts auxquels peuvent être rattachés les Indiens des Guyanes :

- le groupe **Arawack** ;
- le groupe **Caraïbe** ;
- le groupe **Tupi-Guarani** ;

Le groupe **Arawack** paraît être le plus ancien et serait originaire du Nord de l'Amérique du Sud (Reclus). A ce groupe appartiennent les *Arouagues* ou *Arawacks* proprement dits, les *Arouas* et les *Palicours* ; ces derniers existent encore de nos jours sur notre territoire.

Le groupe **Caraïbe**, le plus important, est de même origine que le précédent ; il comprend la majeure partie des peuplades de la Guyane française. Nous les avons groupées dans l'ordre suivant :

1).— Tribus disparues au cours du XVII^e siècle.

Les *Sapayes*.

2).— Tribus disparues au cours du XVIII^e siècle.

Les *Mercioux*, les *Acoquas*, les *Macouriaux*, les *Palunks*, les *Tocoyennes*, les *Tarroupis*, les *Ouayes*, les *Caranès*.

3).— Tribus disparues au cours du XIX^e siècle.

Les *Nouragues*, les *Piriaux* et *Macabas*, les *Aramichaux*, les *Caicouciennes*, les *Coussaris*.

4).— Tribus qui n'ont fait sur notre territoire que des apparitions temporaires.

Les *Armacoutous*, les *Oupourouts*, les *Maprouanes*, les *Aracarels*.

5).— Tribus encore représentées de nos jours.

Les *Galibis*, les *Ouayanas* ou *Roucouyennes*.

Le groupe **Tupi-Guarani** est originaire du Brésil, on peut y rattacher les *Oyampis* et les *Emerillons* qui existent encore actuellement.

Ajoutons que cette classification est assez malaisée en raison des divergences d'opinion de certains auteurs. C'est ainsi que Coudreau comprend les *Arouas* dans le groupe **Caraïbe** tandis que le P. Lombard disait en 1709, que leur langage n'a aucun rapport avec celui des *Galibis*.

D'autres peuplades très réduites ont adopté le dialecte de celles auxquelles elles se sont mêlées. C'est le cas des *Caicouciennes* qui ne parlaient plus que l'oyampi quand Coudreau les a visités. Il dut en être de même des *Coussaris* qui sont de famille galibie d'après Lombard et que Da Souza (29) a classé dans le groupe **Tupi-Guarani**.

Quelles sont les causes de la disparition des Indiens en Guyane ?

La première est certainement l'occupation du littoral par les étrangers, qui eut pour résultats de faire reculer les naturels dans l'intérieur du territoire. La deuxième fut l'expulsion des religieux qui avaient réussi à grouper et à policer plusieurs tribus.

Après ce départ, une partie des Indiens, reconnaissant les avantages de la vie disciplinée à laquelle ils étaient déjà adaptés, se réfugia dans les missions portugaises et hollandaises. Les autres préférant leur indépendance regagnèrent le grand bois où les maladies et les rivalités provoquèrent la scission des groupements qui s'éteignirent peu à peu.

* * *

Population importée

L'histoire de la population importée est d'autant plus complexe que l'on ne peut étudier séparément les divers éléments qui l'ont progressivement constituée et qui se sont intimement mêlés jusqu'à former ce que l'on appelle aujourd'hui, improprement, d'ailleurs, la race *Créole*.

Nous parlerons plus loin d'autres groupements qui se sont créés dans l'intérieur et qui vivent à l'état semi-primitif.

Ces divers éléments ont peu à peu remplacé les Indiens autochtones dont il ne reste plus actuellement, nous l'avons vu, que quelques centaines d'individus.

* * *

Les Européens s'établirent en Guyane au début du XVI^e siècle. La transportation des noirs africains commença vraisemblablement vers 1670. Le premier recensement que nous connaissons date de 1677 ; il indique une population totale de 1.515 habitants dont la majeure partie était installée sur l'île de Cayenne.

En raison de son intérêt historique, nous reproduisons ce document tel que le présente la « *Revue d'histoire des Colonies françaises* » 1928 n^o 3, p. 354.

	Cayenne	Armise	Mathou- ry	La terre ferme	Total
Ecclesiastiques.....	2	2	—	1 capucin	5
Hommes.....	32	28	7	20	87
Garçons au dessus de 18 ans.....	7	7	—	—	14
Petits garçons.....	17	7	1	7	32
Femmes.....	35	16	3	13	67
Filles à marier.....	2	3	—	—	5
Petite filles.....	17	5	4	6	32
Engagés.....	3	4	—	3	10
Nègres.....	83	212	113	192	600
Nègresses.....	74	237	85	117	533
Mulâtres.....	1	1	2	3	7
Mulâtresses.....	3	2	1	2	8
Indiens libres.....	—	—	—	—	—
Indiens esclaves.....	19	19	1	9	48
Forçats libres.....	3	11	—	4	18
Forçats engagés.....	—	—	—	—	—
Soldats habitants.....	2	10	—	37	49
Totaux.....	300	584	217	414	1.515

Pendant la première moitié du XVIII^e siècle l'effectif des blancs venus en Guyane ne varia pas beaucoup ; celui des noirs au contraire passait de 1.047 en 1695 au nombre de 5428 en 1749. (Figure 5).

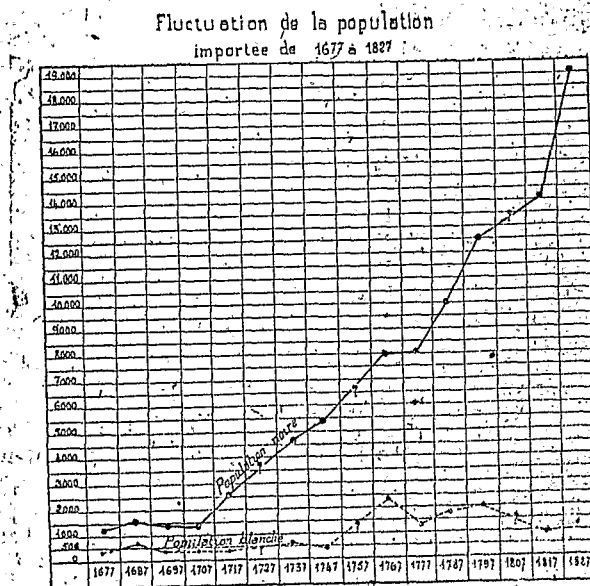


Figure 5

En 1763 se place le plus douloureux épisode de nos tentatives de colonisation ; ce qu'on a coutume d'appeler le désastre de Kourou.

Combien d'Européens ont été transportés en Guyane à cette occasion ? Certains disent 12 000 ; d'autres 10 000 le nombre total d'après d'Aubigny serait de 10.996. Le précis historique de l'expédition de Kourou, de 1824, du Ministère de la marine, donne le nombre de 9.000 (30).

Les convois connus totalisent 8.000 émigrants ; en voici l'énumération d'après Coudreau :

1 ^{er} convoi, juillet	1763 :	525 émigrants.
2 ^e convoi, décembre	1763 :	4.900 —
3 ^e convoi, mars	1764 :	413 —
4 ^e convoi, mars	1764 :	1.216 —
5 ^e convoi, avril	1764 :	348 —
6 ^e convoi, mai	1764 :	960 —

Le nombre de victimes de cette désastreuse opération n'est pas connu (*) il dut être important puisque en 1765 on ne comptait que 2.401 Européens en Guyane pour 8.047 noirs. Le nombre de ces derniers ne fit que croître par la suite.

Cette augmentation de la population africaine résulte-t-elle du seul fait de l'introduction des esclaves, ou bien le facteur natalité rentre-t-il en ligne de compte ?

La natalité et la mortalité de cette époque ne sont pas connues, pas plus que le nombre d'individus introduits ; mais d'après ce que nous savons de ces mouvements aux siècles suivants (mortalité excédant toujours la natalité), il n'est pas douteux que l'accroissement numérique de l'élément noir provenait presque uniquement de la transportation.

Les divers événements d'ordre politique survenus à la fin du XVIII^e siècle et au début du XIX^e siècle : abolition de l'esclavage en 1793 suivi de la loi d'émancipation, les quelques déportations de 1797 et du 18 brumaire, le rétablissement de l'esclavage en 1802 et la domination portugaise de 1809 à 1815, ne semblent pas avoir affecté la progression démographique.

Le recensement donné par Saint Amant en 1820 mentionne 1.004 blancs, 1.733 mulâtres et 14.163 noirs.

En 1824 paraissait, sur l'Almanach de la Guyane, le premier document comportant les mouvements de la population et sa répartition géographique.

Le taux de la natalité atteignait 36 ‰ chez le blanc, 26 ‰ chez le mulâtre et 13 ‰ chez le noir. Par contre, le taux de la mortalité était plus élevé chez le blanc (43 ‰) et chez le mulâtre (27 ‰) que chez le noir (19 ‰) ; mais dans tous les cas il restait supérieur à celui de la natalité d'où un indice vital inférieur à 100 (régression).

(*) — La notice statistique de la Guyane publiée en 1843 dit que sur les 12.000 colons, 2000 purent revenir en France.

Ce taux élevé de la mortalité a toujours été, jusqu'à nos jours, le facteur primordial de la dépopulation en Guyane française. Nous essayerons plus loin d'en déterminer les causes.

Qu'elle était à cette époque la distribution de la population ? Le tableau suivant extrait de l'Almanach (1824) nous en donne le détail en mentionnant les sexes des adultes et les enfants au-dessous de 15 ans.

Quartiers	Hommes	Femmes	Enfants	Total
Cayenne et Ile de Cayenne....	2138	2045	1716	5899
Tour de l'île.....	621	452	302	1405
Roura-Comte.....	889	601	423	1913
Tonnégrande.....	453	399	278	1130
Montsinéry.....	575	434	263	1272
Kaw.....	239	226	172	637
Approuague.....	467	397	335	1199
Oyapock.....	247	187	119	553
Macouria.....	592	490	255	1337
Kourou.....	257	200	150	607
Sinnamary.....	258	167	153	578
Iracoubo.....	157	96	74	327
Totaux.....	6913	5724	4240	16877

De ce tableau il ressort que l'activité de la population importée se manifestait surtout dans les agglomérations côtières qui forment aujourd'hui les communes.

Il existait en effet vers cette époque 743 habitations rurales qui employaient 14.543 travailleurs ; la superficie des terres cultivées était de 12.098 hectares (Almanach 1830).

Malgré les lois contre la traite qui tendaient à abolir le trafic des négriers et préparaient l'émancipation définitive des noirs, la Guyane continua à recevoir clandestinement des convois africains jusqu'en 1830, année qui marque non seulement le maximum de prospérité de la colonie, mais aussi le maximum démographique avec 23.747 habitants.

Une série d'événements contribua, à partir de ce moment, à faire regresser la population.

La traite définitivement abolie, les colons se trouvèrent devant une pénurie de main d'œuvre qui alla croissant d'année en année. En 12 ans, de 1834 à 1846, il eut 5.731 naissances et 8.107 décès d'où une perte de population de 2.376 individus.

En 1848 l'émancipation des noirs provoqua en partie la désertion des ateliers. La natalité et la mortalité s'en ressentirent-elles ? Nous n'avons à notre disposition aucun document qui permet de le constater mais les recensements successifs qui accusent chaque année une diminution sensible de la population semblent le prouver. (Figure 6).

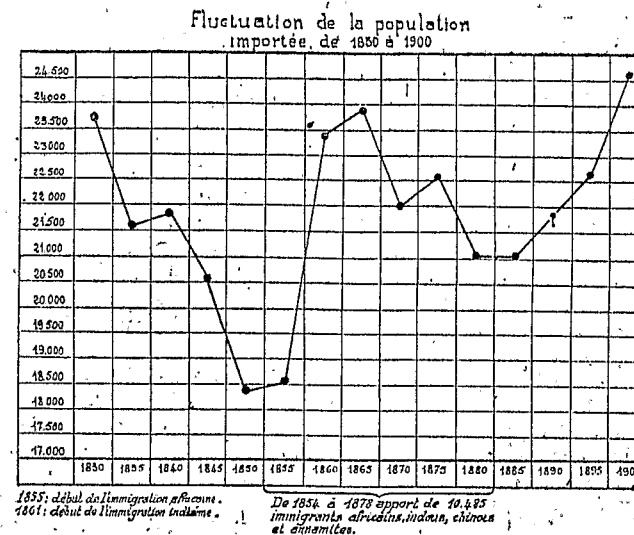


Figure 6

Pour remédier à cette pénurie de main-d'œuvre le Gouvernement organisa une nouvelle immigration qui amena en 20 ans, sur le territoire guyanais, plus de 10 000 individus comprenant des *Africains*, des *Hindous*, des *Chinois* et des *Annamites*.

Cette immigration débuta en 1853. Si l'on s'en tient aux mouvements indiqués dans l'Almanach de la Guyane, on peut évaluer à 7.330 environ le nombre d'individus introduits jusqu'en 1879. La répartition par race serait la suivante :

<i>Africains</i>	(de 1853 à 1860).....	1.370
<i>(Hindous)</i>	(de 1860 à 1878).....	4.924
<i>Asiatiques (Chinois)</i>	(de 1860 à 1879).....	492
<i>(Annamites)</i>	(de 1870 à 1878).....	547

En réalité le nombre des immigrants a été bien supérieur ; un document manuscrit de 1883 ne concernant que les *Hindous* en témoigne. Nous le reproduisons intégralement en raison de son intérêt historique.

« Note complémentaire pour M. le Gouverneur, n° 246 du Commissaire à l'immigration Dauriac, 1^{er} juin 1883. (*) »

« De 1856 à 1877 il a été introduit dans la colonie 20 convois donnant un total de 8.418 immigrants et le chiffre des enfants nés tant au Chef-lieu

(*) Fonds des archives du Gouvernement-Cayenne.

« que dans les diverses communes, de 1856 à 1883, s'élève à 1223.
« D'où un total de 9.641.

« Ce total se décompose ainsi :

« Venus de l'Inde :

Présents en 1883	Hommes.....	2.154
	Femmes.....	969
	Enfants.....	167
		3.290
Rapatriés.....		473
Rénonciations.....		61
Condamnés, remis aux pénitenciers.....		45
Propriétaires établis dans le pays.....		32
Nés et présents dans la colonie.....		646
Décédés dans la colonie y compris les enfants qui y sont nés.....		5.094
	Total général.....	9.641

Ce document est suggestif, au bout de 21 ans, d'un noyau d'immigrants composé de 9.641 individus il en restait 4.547 vivants dont 534 avaient quitté la colonie.

Si l'on calcule le taux moyen annuel des naissances et des décès pour cette catégorie d'individus, on a respectivement 7 ‰ et 25 ‰, taux vraiment désastreux.

Il est probable, que les conditions d'existence des travailleurs disséminés dans des régions plus ou moins salubres, étaient très médiocres sinon misérables. Ces émigrants devaient payer un lourd tribut à l'endémie palustre qui sévissait et qui sévit encore de nos jours avec intensité dans certaines communes.

Un autre événement, le plus important à notre avis, contribua à désaxer l'ensemble démographique guyanais. Ce fut la découverte et l'exploitation de l'or.

L'or fut découvert en 1855 dans le bassin de l'Approuague. L'exploitation contrôlée commença peu après sans provoquer de déplacements importants de population. C'est seulement vers 1870 que des recherches furent entreprises avec beaucoup de succès, simultanément dans plusieurs bassins : Oyapock, Comté, Kourou, Sinnamary, Mana et Maroni.

Des découvertes sensationnelles dans le contesté franco-hollandais en 1886, dans le contesté franco-brésiliën en 1893, dans la haute Mana en 1899 et dans l'Inini en 1901, provoquèrent des «rushs» qui restent mémorables.

Il y eut un déplacement de la population mâle, jeune, de la côte vers l'intérieur. De nombreuses habitations furent désertées, les cultures abandonnées.

Un courant migratoire des Antilles françaises et anglaises vers la Guyane s'établit en peu de temps.

Tous ces mouvements eurent pour conséquence d'accroître la population de Cayenne et la population flottante de l'intérieur aux dépens de celle des communes, de porter atteinte à la progression démographique par la désorganisation de la vie familiale et à l'économie du pays par l'abandon systématique des ateliers et des cultures.

La loi sur la transportation de l'élément pénal fut décrétée en 1852, dans le but de peupler la Guyane française. Sans atteindre ce but elle affligea notre colonie d'une catégorie d'individus qui, non seulement ne participa en aucune façon au repeuplement du pays, mais contribua au contraire à le discréditer et à lui attacher une réputation d'insalubrité qu'elle ne mérite pas.

Le bilan de 80 ans de vie pénitentiaire exposé ci-dessous nous dispensera de commenter la valeur de cette entreprise dont l'échec n'a échappé à personne (31).

Elément pénal transporté de 1852 à 1867

Convois d'hommes.

Forçats européens.....	14.055
Forçats coloniaux.....	236
Réclusionnaires coloniaux.....	443
Repris de justice.....	2.714
Déportés politiques.....	329
Total.....	17.777

Convois de femmes.

Femmes provenant de maisons centrales.....	292
--	-----

De ce nombre il restait à l'effectif au 31 décembre 1867 :

Hommes.....	6.943
Femmes.....	230
Total.....	7.173

Les 10.604 manquants se répartissent dans les rubriques suivantes :

Libérés rapatriés.....	1.982
Décédés.....	7.626
Résidences volontaires.....	293
Évadés ou disparus.....	995

Elément pénal transporté de 1873 à 1945 ()*

Transportés.....	36.570
Relégués.....	17.320

Total..... 53.890 individus

(*) Nous n'avons pu avoir aucun renseignement pour la période qui va de 1867 à 1873.

Décès chez les relégués de 1901 à 1945	7.505
Décès chez les transportés de 1909 à 1945.....	6.909
Décès chez les libérés de 1909 à 1945.....	2.926

Total des décès..... 17.340

En résumé la Guyane a reçu sur son sol 71.959 individus de l'élément pénal. Les décès connus sont au nombre de 24.966.

La transportation a été supprimée en 1939. L'effectif de l'élément pénal restant en 1945 était le suivant :

1.268 transportés en cours de peine.....	656 européens 57 asiatiques 75 noirs 480 arabes
2.346 libérés, (**)	
768 relégués	
3.099 disparus ou restant en évasion depuis 1900.	

Si l'on jette un coup d'œil sur le taux des décès, on constate une très forte mortalité, plus accentuée chez les transportés, que chez les libérés.

	Transportés	Libérés
Taux des décès de 1909 à 1927 {		
maximum.....	136 ‰	78 ‰
minimum.....	21 ‰	29 ‰
moyenne (19 ans).....	65 ‰	53 ‰
Taux des décès de 1928 à 1939 {		
maximum.....	74 ‰	43 ‰
minimum.....	24 ‰	22 ‰
moyenne (12 ans).....	38 ‰	32 ‰

Que reste-t-il de cette tentative de peuplement par l'élément pénal ? Quelques commerçants établis à Cayenne et à St-Laurent, quelques bons ouvriers qui n'ont qu'un désir, celui de regagner la métropole dès que leurs moyens leur permettront d'acquitter le prix du voyage et de nombreux clochards qui vivent de la charité publique.

Les Noirs réfugiés.

Pendant que sur le littoral guyanais se constituaient des agglomérations plus ou moins importantes, une autre population d'origine africaine, formée d'esclaves marrons, se fixait peu à peu sur le Maroni. On les appela les « Noirs réfugiés ».

Leur histoire débute vers 1663 (15) lorsque les Juifs portugais de la colonie de Surinam furent soumis à un impôt de capitation calculé sur le nombre d'esclaves qu'ils possédaient. Pour se soustraire à cet impôt ils renvoyèrent leurs noirs en leur ordonnant de revenir après le passage des percepteurs. Mais presque tous les fugitifs restèrent dans les bois.

En 1712, un flibustier français Cassard, à la tête d'une flotte, mit au pillage les habitations de la côte de Surinam. Les Colons se retranchèrent dans la ville abandonnant leurs biens et leurs esclaves. Ces derniers en profitèrent pour fuir dans l'intérieur. Cependant il semble bien que la raison

(**) Il est difficile de connaître le nombre exact des libérés depuis qu'ils ne sont plus astreints à l'appel mensuel.

essentielle de la fugue des noirs dans la colonie hollandaise fut la cruauté et la tyrannie de leur maîtres. Le nombre des nègres marrons augmenta, en effet d'année en année et en 1730 une violente insurrection éclata sur le haut Surinam, dans les exploitations agricoles du gouvernement hollandais.

Des bandes s'organisèrent et commencèrent à dévaster les plantations des Européens. Une nouvelle insurrection eut lieu en 1757 et quatre ans plus tard le gouvernement hollandais fut amené à traiter avec une bande d'insurgés que l'on appela par la suite *Aucas*, *Djoukas* ou *Youcas*.

En 1762, une autre bande, celle de la rivière *Saramaca*, fut reconnue indépendante. D'autres partis se constituèrent plus tard, notamment ceux des *Poligoudous* et des *Paramacas*, sur le Maroni. Les Hollandais traitèrent aussi avec eux.

D'après les traités, des otages étaient laissés à Paramaribo et les Chefs de bandes recevaient des cadeaux en marchandises. Un Hollandais européen était envoyé comme résident dans chaque tribu.

On comptait alors 8.000 *Aucas* et 12.000 *Saramacas* (Coudreau). Les *Poligoudous* et les *Paramacas* étaient peu nombreux.

La paix était revenue dans la colonie lorsqu'en 1772 de nouvelles bandes commencèrent à ravager les plantations de la rivière Cottica et descendirent peu à peu jusqu'aux portes de Paramaribo.

Ces bandes, indépendantes au début, se réunirent toutes sous un chef unique le mulâtre Boni dont elles adoptèrent le nom.

La colonie hollandaise menacée fit venir d'Europe 1.200 soldats sous les ordres du colonel suisse Fourgeoud qui organisa aussitôt une campagne méthodique contre la bande de Boni.

Les opérations furent longues, elle durèrent de 1773 à 1777 Fourgeoud chassa les insurgés successivement des criques Cottica, Comewine, Cormontibo, Ouana, Paramaca et finalement de la rive gauche du Maroni. Boni se réfugia alors en terre française.

La campagne avait été meurtrière, sur les 1.200 soldats, 20 seulement retournèrent en Europe en parfaite santé (Stedman) (32).

Installé à Bonidoro (rive droite du Maroni), Boni n'en continua pas moins à faire de fréquentes incursions sur le territoire hollandais où sa bande ravageait les plantations.

Vers 1785 il tenta, sans succès, d'enlever le commissaire hollandais résidant près du grand Man des *Youcas* à Poketi. Ce fut l'origine de l'alliance des *Youcas* avec les Hollandais qui mirent alors à prix la tête de Boni.

Poursuivis et traqués sans cesse par les *Youcas* et les Hollandais, en plein territoire français, les *Bonis* remontèrent le Lawa et la Marouini où ils s'établirent semant la terreur parmi les Indiens *Oupourouis* qui durent évacuer précipitamment cette rivière.

En 1792, Boni fut tué dans la haute Marouini lors d'un engagement avec les *Youcas*.

Sous le grand Man Agossou, son remplaçant (1792-1810), le gros des villages *Bonis* se trouvait encore dans la Marouini (Coudreau). Là ils vivaient en assez bon termes avec leurs voisins les *Roucouyennes* qui à cette époque étaient en guerre avec les *Oyampis*.

Vers 1810, Agossou mourut et fut remplacé par Gongo; cinq ans plus tard les *Bonis* commencèrent à évacuer la Marouini pour se fixer de nouveau dans le Lawa.

Pour essayer de sortir de l'isolement dans lequel les tenaient les *Youcas* et pour tenter de ravir aux *Oyampis* le monopole du commerce avec les blancs de l'Oyapock, ils se mirent en campagne contre ces indiens et, passant par l'Inipi et le Camopi, ils les battirent et tuèrent leur chef Ouaninika en 1842. Ils devinrent par la suite les maîtres du haut de ce fleuve.

Plus tard ils essayèrent d'attaquer le poste militaire français des Cafesoca sur le bas Oyapoc. Ils furent complètement défaits; seuls quelques survivants purent s'en retourner au Lawa annoncer la mauvaise nouvelle.

Depuis cette époque les *Bonis* n'ont plus quitté le Lawa; ils restèrent isolés dans cette partie du fleuve, voisins des *Roucouyennes* et vassaux des *Youcas*. En 1851, ils devinrent protégés de la France à la suite d'un traité conclu entre le représentant français de la Commission de délimitation et Adam leur grand Man.

Au sujet de leur nombre, Coudreau nous dit en 1890 :

- » Lors de la guerre de Boni contre les Hollandais, les *Bonis* passaient pour être la plus nombreuse des tribus de nègres marrons....
- » Lors de leur défaite en 1792, leur chef mort, ils furent arbitrairement confiés par les Hollandais à la surveillance des *Youcas*...
- » ... c'est pendant cette période d'esclavage, comme ils disent, qu'ils durent se réduire considérablement en nombre. Il semble avoir aujourd'hui une tendance à augmenter ».

Lors de son passage sur le Maroni, en 1887, ce voyageur évaluait à 1545 individus la population des Noirs réfugiés du Maroni; répartis de la façon suivante :

<i>Bonis</i>	625 dont 475 en terre française
<i>Youcas</i>	570 dont 515 en terre française
<i>Poligoudous</i>	150
<i>Paramacas</i>	200 dont 50 en terre française
Au total	1.040 en terre française

La population importée en Guyane française s'est constituée progressivement de 1677 à 1830, époque à laquelle elle a atteint un premier maximum de 23.500 habitants (non compris les Noirs réfugiés). Elle a subi ensuite des fluctuations plus ou moins importantes suivant le jeu des courants d'immigration (voir graphiques).

Les taux de mortalité observés, toujours supérieurs à ceux de la natalité, montrent que cette population a de tout temps été en voie de regression et qu'elle n'a pu se maintenir ou progresser que par des apports successifs.

Elle a évolué de différentes manières selon le milieu auquel les individus se sont adaptés et non pas suivant les affinités ethniques. Nous avons, comme exemple les Noirs réfugiés qui vivent à l'état semi-primitif et la population minière dont le genre de vie est différent de celui des habitants des communes.

Cayenne le 15 octobre 1948

INSTITUT PASTEUR DE LA GUYANE ET DU TERRITOIRE DE L'ININI

Publication n° 182 (Décembre 1948)

Aspects démographiques de la Guyane française (II)

Démographie actuelle

par E. ABONNENC.

Composition ethnique.

Du point de vue ethnique la population de la Guyane française comprend actuellement des *Européens*, des *Créoles*, des *Asiatiques*, des *Indiens autochtones* et des *Noirs réfugiés*. Il faut y ajouter quelques *Arabes* de l'élément pénal et des émigrés *Syriens* et *Libanais*.

Les Européens. — Ils sont en minorité ; ceux de l'élément libre sont représentés par des fonctionnaires civils ou militaires et par des employés ou agents de diverses entreprises commerciales ou industrielles. Leur nombre peut varier de 200 à 300, mais il ne font, en général, que des séjours temporaires plus ou moins longs.

Ceux de l'élément pénal sont plus nombreux (2000 environ) ; ils comprennent des transportés ~~en cours~~ en cours de peine, des relégués et des libérés. Ils tendent à disparaître ; depuis la suppression de la transportation beaucoup de libérés ont été rapatriés sur leur pays d'origine.

Les Créoles. — Sous ce terme en englobe tous les individus de race noire ainsi que tous les produits de métissage jouissant de droit civils. Les *créoles* constituent la majeure partie de la population urbaine, rurale et minière : leur nombre est d'environ 28.600.

Les Noirs réfugiés. — Ce sont, nous l'avons vu, des descendants d'Africains retournés volontairement à l'état primitif. Ils vivent en famille sur les rives du Maroni. Leur nombre est important mais il n'est



connu qu'approximativement. Depuis Coudreau il semble qu'aucun recensement sérieux n'a été fait ni du côté français, ni du côté hollandais, sauf pour les *Bonis*. Ce recensement reste à faire ; il présente de réelles difficultés en raison de l'instabilité de ces populations. Les *Youcas* par exemple habitent le Tapanahony, ils sont d'obédience hollandaise ; leur population a augmenté à tel point que de nombreuses familles ont installé leurs abatis sur les rives du Maroni et dans les îlets où il est très difficile de les joindre. D'autre part, une même famille peut avoir plusieurs abatis et par conséquent plusieurs carbets en des endroits différents.

Absolument indépendants les *Noirs réfugiés* n'ont aucun statut social et peuvent s'installer n'importe où ; leurs traditions ne leur imposent que deux choses : naître et mourir au « Grand pays » ; leur nomadisme est donc relatif.

Les *Bonis* sont d'obédience française, leur « Grand pays » comprend cinq villages groupés sur le Lawa au-dessus des grands sauts. Ce sont d'aval en amont : Cottica (rive hollandaise) ; Enfant Perdu (îlet) ; Boniville (rive française), Assici (îlet), Pahisten ou Papa Gaston (rive française).

Les villages *Youcas* sont au nombre de vingt trois groupés sur le Tapanahony, un peu en amont du confluent de ce cours d'eau avec le Lawa.

Le « Grand pays » *Paramaca* est situé sur le Maroni, il comprend les villages de Langatabiki, Nasson ou Amekan et Pakiratabiki, tous installés sur des îlets. Les *Paramacas* sont sujets hollandais.

Les *Poligoudous*, peu nombreux ont fusionné avec les *Youcas*.

Au cours d'un voyage sur le Maroni, nous avons voulu nous rendre compte de l'importance de la population vivant sur ce fleuve.

Dans ce but un levé d'itinéraire a été exécuté en notant au passage tous les lieux habités. Seuls les carbets visibles de l'embarcation ont été comptés. Il est évident que dans nos approximations nous restons au-dessous de la vérité étant donné que de nombreux carbets sont situés dans l'intérieur des îlets (non visibles) et que, d'autre part, l'itinéraire n'a pas pu sillonner tous les bras du Maroni ni passer devant tous les îlets habités et longer en même temps les rives habitées.

Voici nos résultats :

Population *Youca*.

Bas Maroni (entre Sparwine et Saut Hermina)

—	rive française et îlets.....	30 carbets.
—	rive hollandaise.....	10 carbets.

Moyen Maroni et Lawa (entre Beïman et Gouini)

	rive française et îlets.....	292 carbets.
	rive hollandaise.....	32 carbets.

Total.....	364 carbets.
------------	--------------

Nous évaluons en moyenne à cinq les membres d'une famille occupant un carbet (le père, la mère et 3 enfants) ce qui fait pour les *Youcas* environ 1.820 individus.

Population *Paramaca*.

rive française et îlets.....	129 carbets.
rive hollandaise.....	40 carbets.

Total.....	169 carbets.
------------	--------------

Soit environ 845 individus.

Population *Boni*.

Lawa (Le recensement a été fait en 1946 par le Chef de circonscription, pour la rive française).

rive française et îlets.....	325 individus.
rive hollandaise.....	150 »
bas Maroni (environ).....	80 »

Total.....	555 individus.
------------	----------------

Récapitulation :

—	<i>Youcas</i>	1.820 individus.
—	<i>Paramacas</i>	850 —
—	<i>Bonis</i>	550 —

Total.....	3.220 individus.
------------	------------------

Sans compter la population *Youca* des 20 villages du Tapanahony, il y a au moins, sur le Maroni, 3.220 individus dont 2.650 en terre française ou sur des îlets.

Sans aucun doute depuis Coudreau (1892), la population des *Youcas* et des *Paramacas* a augmenté tandis que celle des *Bonis* a sensiblement diminué.

Aux groupements *Bonis*, *Paramacas* et *Youcas* qui vivent en famille sur le Maroni et le Lawa, il faut ajouter les *Saramacas* sujets hollandais qui, selon un arrangement entre les Gouvernements français et hollandais, sont autorisés à faire du canotage sur les grandes rivières de la Guyane française. Ils sont environ 300, ne faisant sur le territoire français que des séjours temporaires de 3 à 5 ans ; leurs familles ne les accompagnent pas et restent au « Grand pays » de la rivière Saramaca en territoire hollandais.

Les Indiens autochtones. — Comme nous l'avons vu dans un chapitre précédent, les *Indiens* ne sont plus représentés aujourd'hui que par 5 groupements très réduits qui sont par ordre d'importance : les *Galibis*, les *Oyampis*, les *Palicours*, les *Roucouyennes* et les *Emerillons*.

Les *Galibis* sont dispersés actuellement sur trois bassins : COUNAMAMA, IRACOUBO et MANA. Ceux de Sinnamary et d'Organabo ont disparu et ceux du Maroni sont tous sur le territoire hollandais.

Leur population s'élève à 335 habitants, en huit groupes ou villages. Les familles sont bien constituées et les ménages de longue durée. Le nombre des enfants chez ces Indiens est relativement élevé. La moyenne par ménage non stérile est de six enfants.

La répartition numérique des indiens *Galibis* est la suivante (figure 1) :

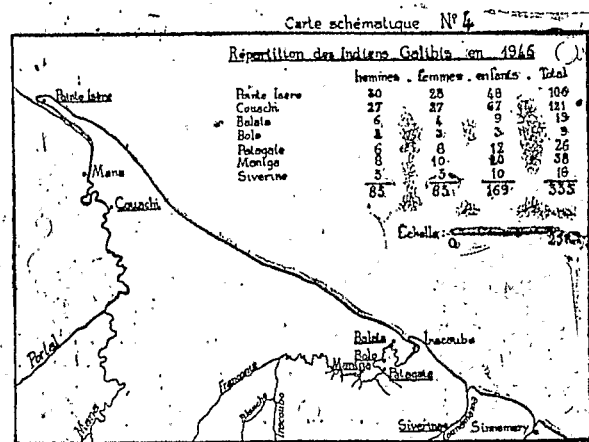


FIGURE 1

	Hommes	Femmes	Enfants	Total
Bassin d'Iracoubo (*)				
village de Pierre Bateau.....	2	2	3	7
village de Balata.....	4	2	6	12
village de Bolo.....	3	3	3	9
village de Patagaie.....	6	8	12	26
village de Maniga.....	8	10	20	38
Bassin de COUNAMAMA				
village de Siverine.....	3	3	10	16
Bassin de la MANA (*)				
village de Pointe Isère.....	30	28	48	106
village de Couachi.....	27	27	67	121
	83	83	169	335

(*) Les *Galibis* d'Iracoubo viennent d'être regroupés sur la côte au lieu dit « Grosse Roche » non loin et à l'Ouest d'Iracoubo ; Ceux de Mana ont été rassemblés récemment près des Hattes au lieu dit « Wara ».

Les *Oyampis* étaient au nombre de 250 en 1941 ; 110 étaient établis sur notre territoire, répartis en deux villages : Alicoto situé sur la rive gauche de l'Oyapock un peu en amont du confluent du Camopi et Tacouané dans le haut du bassin entre le Kerindioutou et l'Oyapock.

Le recensement qui paraît le plus exact et qui a été effectué personnellement par le Médecin-Lieutenant Heckenroth (33) en 1941, indique les nombres suivants :

	Hommes	Femmes	Enfants	Total
village d'Alicoto.....	18	20	15	53
village de Tacouane.....	22	18	11	51
	40	38	26	104

Le reste de cette tribu se trouve sur le versant amazonien des Tumuc-Humac, en deux villages : Kouc et Piraouri (voir Publ. n° 180 fig. 4).

Les Palicours. — En 1941, Heckenroth confondant les *Palicours* de l'Oyapock établis sur notre territoire avec les anciens *Marouanes* du groupe Caraïbe, écrivait dans son rapport :

« ... Bien que n'habitant pas à proprement parler la Circonscription « puisqu'ils n'y font que des séjours temporaires, les Indiens de cette tribu « sont les descendants de la grande tribu des *Arouaques* qui peuplaient « autrefois tout le bas-Oyapock et le Nord du Brésil. Ils sont encore nom- « breux aujourd'hui, mais la plupart demeure dans les villages brésiliens « de Ouassa, Rocawa et Couripi où ils seraient, nous a-t-on dit, plusieurs « centaines d'individus Les *Marouanes* (donc les *Palicours*) qui « vivent sur le territoire français sont répartis dans de petits villages de « l'estuaire de l'Oyapock : Saint-Louis, Couman-Couman et sur la rivière « Ouanary au village de Petit Toucouchi... Ils sont au nombre d'une « centaine d'individus. Leur chef est le capitaine Mathias qui habite Saint- « Louis... Les enfants sont nombreux chez eux, mais la mortalité infan- « tile est forte. Le paludisme et les affections pulmonaires font de grands « ravages... »

M. Lerouge qui habite l'Oyapock et qui a vécu assez longtemps à Saint-Louis auprès du chef Mathias, nous a confirmé les observations d'Heckenroth. Quant aux *Marouanes*, ils se sont éteints récemment car on rencontre encore des vestiges de leurs villages sur la crique qui porte leur nom (voir Publ. N° 180 fig. 4).

Les Roucouyennes. — Les renseignements les plus récents sur le nombre et la dispersion de ces Indiens de l'Itany nous ont été fournis par M. Hurault ingénieur géographe qui a parcouru cette région en 1948.

Les *Roucouyennes* du Haut Chinalé ont complètement disparu ; ceux de l'Itany ont descendu peu à peu ce cours d'eau et on en compte actuellement 64 en terre française et 40 environ sur la rive hollandaise. Leurs villages

sont au nombre de quatre : sur la rive française *Aloiké* situé à un kilomètre au Sud du premier des sauts de l'Ifany ; *Malavate* situé au-dessus du saut Lolo ; *Tiliwé* situé au-dessus des sauts Gran Man Ponsou ; sur la rive hollandaise *Yanamalé* sur la crique Oulemary.

Le dénombrement des trois villages de la rive française s'établit comme suit (figure 2) :

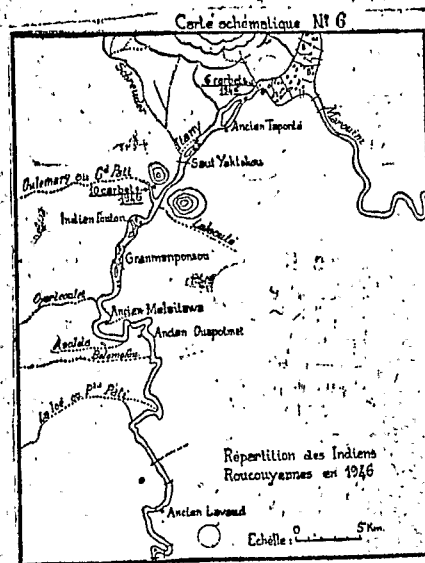


FIGURE 2

	Hommes	Femmes	Enfants	Total
village d'Aloiké.....	4	5	4	13
village de Malavate.....	8	10	12	30
village de Tiliwé.....	6	5	10	21
	<u>18</u>	<u>20</u>	<u>26</u>	<u>64</u>

Les Emerillons. — Suivant leur habitude ces Indiens continuent à errer d'un bassin à l'autre sans se fixer définitivement. C'est ainsi qu'en 1944 au cours d'un voyage sur l'Approuague, nous avons pu voir près du saut Batardeau, un village émerillon de 5 carbels dont les habitants étaient partis au Camopi. En mars 1945 le R. P. Jérôme desservant à Régina, nous signalait l'installation récente de 40 de ces Indiens à saut Gravier, un peu en amont du saut Batardeau.

Par la suite nous avons pu joindre le Chef de ce groupement, Tsoin dit Petit-Papa. Il nous a renseigné sur le nombre des derniers représentants de sa tribu qui est encore aujourd'hui divisée en 4 groupes,

	Hommes	Femmes	Enfants	Total
<i>Bassin de l'Approuague</i> (*)				
village de saut Gravier	10	5	41	26
<i>Bassin de l'Oyapock</i>				
village du Maroupi....	6	4	4	14
village du Bas-Inipi...	5	5	10	20
<i>Bassin du Maroni</i>				
village du Bas-Tampoc	6	2	4	12
	<u>27</u>	<u>16</u>	<u>29</u>	<u>72</u>

Les décès depuis 1931, sont au nombre de 27 (16 du sexe masculin et 11 du sexe féminin) Il faut conclure, si les renseignements recueillis par Douvier sont exacts, qu'il y a eu, dans le même laps de temps, 31 naissances (voir Public. n° 180 fig. 4).

Enrêsumé la population indienne se réduit actuellement à 650 individus dispersés sur six bassins de la Guyane française.

Les Asiatiques. — Ils sont peu nombreux, quelques centaines de *Chinois* de *Syriens* et d'*Annamites* tendent de plus en plus à se mêler à l'élément Créole. Ceux sont eux qui détiennent le monopole du commerce de détail à Cayenne et dans les communes.

Pénétration des races

La pénétration des races s'est effectuée entre noirs et blancs dès le début de la colonisation ; malgré les préjugés de l'époque le nombre des mulâtres augmenta à peu près dans les mêmes proportions que celui des noirs. Le tableau suivant en donne une image concrète :

Années	Blancs	Noirs	Mulâtres
1677	301	1151	15
1726	296	2436	28
1740	666	4634	54
1787	1733	10010	475
1819	987	13309	1698
1824	996	14009	1872
1828	1280	19219	2204

Coudreau parle de métissage entre les blancs et les Indiens autochtones à l'époque de prospérité des missions (1709-1762). Ce métissage, s'il a eu lieu, a certainement pris fin après la disparition des Indiens et n'a, en tous cas, pas laissé beaucoup de traces.

Les immigrations indoue et chinoise du XIXe siècle ont aussi donné lieu à divers métissages qui se sont poursuivis jusqu'à nos jours. La race dite « Créole » comprend donc des types très différents ; le noir cependant domine partout, notamment dans les communes.

(*) Nous venons d'apprendre la mort du Chef de ce groupement qui par la suite a quitté l'Approuague pour se joindre aux Indiens *Emerillons* de l'Inipi et de l'Oyapock.

À Cayenne et à Saint-Laurent on observe toute une gamme variée allant du blanc pur au noir pur en passant par le mulâtre et par les métis chinois et indous. Très souvent, chez certains individus, le caractère dominant est imprécis.

Denombrements — Repartition — Densité.

La population s'élève, d'après le recensement de mars 1946 (34), à 28.747 habitants répartis de la façon suivante (figure 3) :

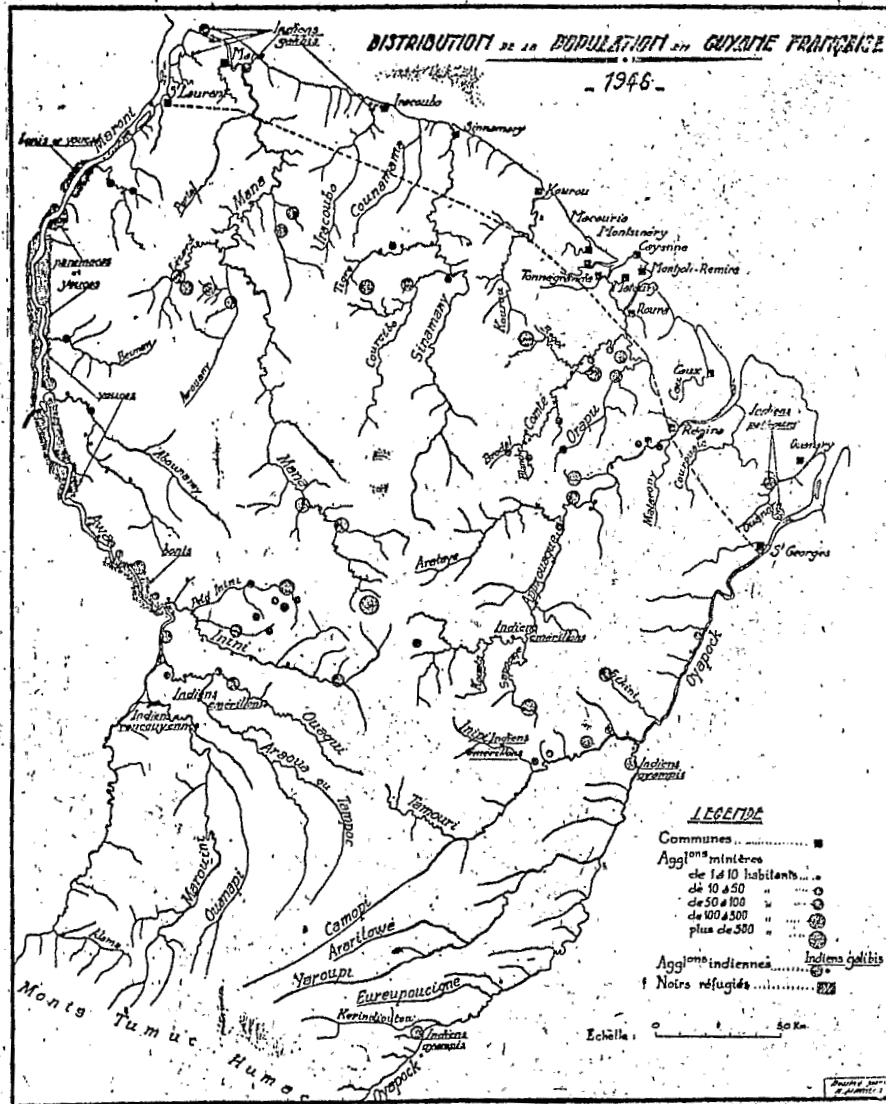


FIGURE 3

1°) Sur le territoire de la Guyane proprement dite

- 22.007 habitants formant la population des communes ;
- 376 habitants représentant certains cadres de fonctionnaires européens ;
- 1.140 transportés en cours de peine, relégués ou déportés.

2°) Sur le territoire de l'Inini

- 3.502 habitants formant la population minière ;
- 31 fonctionnaires des cadres métropolitains ;
- 1.355 habitants représentant la population des tribus indiennes et des noirs réfugiés ;
- 136 individus de l'élément pénal.

La population des communes est répartie sur le littoral, depuis l'Oyapock jusqu'au Maroni. En dehors de la ville de Cayenne qui comprend à elle seule la moitié de cette catégorie de population, et Saint-Laurent du Maroni, ces communes ne forment pas à proprement parler des agglomérations homogènes ; il existe bien pour chacune un bourg comprenant un noyau de maisons, une église, une école et une mairie, mais les habitants sont pour la plupart dispersés dans la campagne ; parfois assez loin du bourg, et vivent dans ce que l'on appelle en Guyane les habitations.

La commune de Macouria, par exemple, est constituée par une cinquantaine de ces habitations échelonnées sur 30 kilomètres de la route coloniale N° 1. L'école est au 7^e kilomètre et le bourg avec son église et sa mairie au 17^e. Il en est de même des communes de Kourou et de Sinnamary qui s'étendent respectivement sur 25 et 35 kilomètres de cette même route (figure 4).

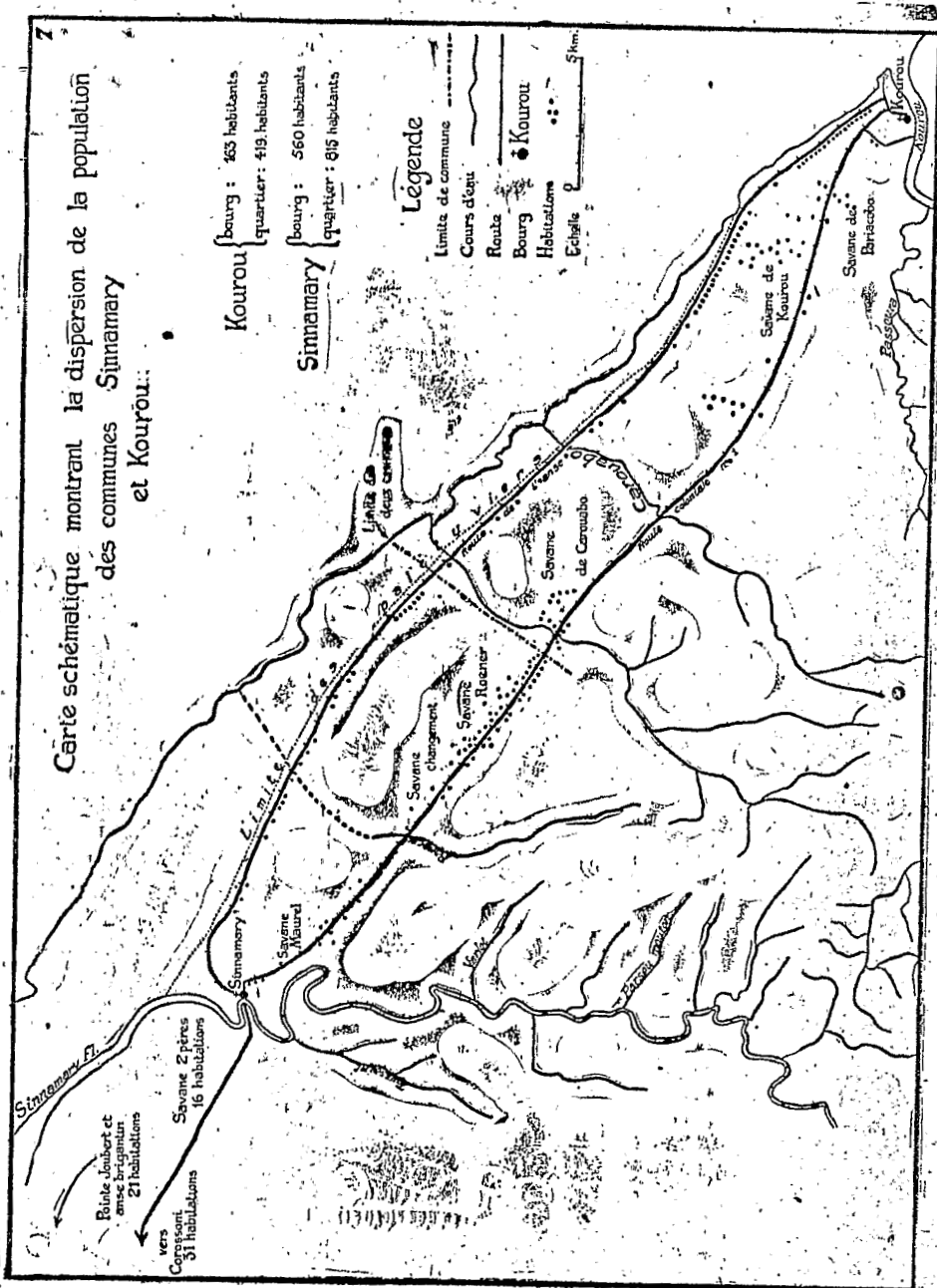


FIGURE 4

Les communes riveraines des fleuves, sans autres voies de communication que ces cours d'eau, ont aussi leur population très dispersée. Les habitations sont presque toujours situées sur les rives du fleuve ou sur les bords des criques adjacentes et leurs habitants communiquent entre eux et avec le bourg à l'aide de petits canots.

Le tableau suivant, extrait du recensement officiel de mars 1946, donne la répartition des habitants des 15 communes de la Guyane proprement dite.

COMMUNES	MASCULIN	FEMININ	TOTAL	ENFANTS
Cayenne	5180	5781	10961	2798
Rémire	350	189	539	86
Matoury	147	82	229	43
Roura	262	175	437	86
Tonnégrande	48	44	89	28
Montsinéry	106	79	185	62
Approuague	478	378	856	246
Oyapock	660	584	1244	281
Ouanary	129	129	258	90
Macouria	321	276	597	163
Kourou	302	280	582	308
Sinnamary	671	702	1373	481
Iracoubo	558	561	1119	333
Mana	738	705	1443	476
Saint-Laurent	1230	865	2095	533
Totaux	14480	14027	22007	6014

Si dans les communes les recensements sont effectués avec une certaine méthode et si les résultats sont relativement exacts, il n'en est pas de même dans les agglomérations du territoire de l'Inini, très clairsemées, très éloignées les unes des autres et par conséquent très difficile à atteindre.

D'autre part les Indiens aborigènes et les Noirs réfugiés n'ayant aucun statut social passent à leur gré du territoire français sur les territoires brésiliens et hollandais et vice-versa. Le dénombrement des individus ne peut être fait qu'approximativement.

La population minière est composée en majorité d'émigrés antillais français et anglais ; les Guyanais sont en très petit nombre. Elle est très mouvante et, là encore, un recensement ne peut avoir qu'une valeur momentanée. Tel orpailleur ne trouvant pas la production assez rémunératrice s'installera, dans le cours d'une année, à trois ou quatre endroits différents très éloignés les uns des autres.

Nous avons eu l'occasion de visiter plusieurs bassins et de recenser, par nos propres moyens et à diverses époques, les populations rencontrées dans le territoire de l'Inini. D'autres chiffres ont été empruntés aux rapports fournis par des chefs de circonscription et pas des missionnaires. Voici par bassin (hormis les communes) les résultats de nos constatations.

RÉGIONS	CRÉOLES ET EUROPEENS			TOTAL	NOIRS Réfugiés	INDIENS	TOTAL général par bassin
	HOMMES	FEMMES	ENFANTS				
<i>Bassin du Sinnamary</i> Abonnenc 1945							
Européens	5			5			
Créoles	261	141	32	434	31		470
Saramacas							
<i>Bassin de Kourou</i> Gendarmerie 1945							
Créoles	6		6				6
<i>Bassin de la Comté</i> Abonnenc 1941							
Créoles	520	241	60	791	19		810
Saramacas							
<i>Bassin de l'Oyapoc</i> Heckenroth 1941							
Européens	1			1			
Créoles	204	125	39	365	77		
Saramacas							
Indiens Palicours ..						100	
Indiens Oyampis ..						104	
Indiens Emérillons ..						34	681
<i>Bassin de la Mana</i> Abonnenc 1944-46							
Européens	4			4			
Créoles	264	144	32	434	105		
Saramacas							
Indiens Galibis (**)						227	770
<i>Bassin de l'Approuague</i> Abonnenc 1944							
Européens	2			2			
Créoles	306	166	82	554	40		
Saramacas							
Indiens Emérillons ..						26	622
<i>Bassin du Maroni</i> R. P. Didier 1945							
Européens	4			4			
Créoles	884	490	201	1.572	1.610		
Youcas (*)					645		
Paramacas (*)					403		
Bonis (*)						12	
Indiens Emérillons ..						43	4.291
» Roucouyennes ..							
<i>Bassin d'Iracoubo</i> Abonnenc 1945							
Indiens Galibis (**)						92	92
<i>Bassin de Couanamama</i> Abonnenc 1945							
Indiens Galibis (**)						16	16
TOTAUX	2.452	1.274	446	4.172	2.932	654	7.758

(*) Rive française et ilets.

(**) Sur le Territoire des communes.

La densité d'une population dépend de la situation géographique, du relief et de la richesse du sol.

En Guyane les agglomérations se sont constituées à l'embouchure des cours d'eau en raison de la facilité des communications avec l'intérieur par ces voies naturelles. Les peuplades primitives se sont concentrées sur leurs rives, en des lieux bien déterminés, pour des raisons vitales de chasse ou de pêche.

La superficie de la Guyane proprement dite et celle du territoire de l'Inini totalisent 83.590 kilomètres carrés (mesurés sur la carte au 1/500.000^e du Service géographique de 1945).

La bande côtière qui constitue le territoire des communes a environ 9755 km² et comprend 22.007 habitants; c'est la partie la plus peuplée de la Guyane avec une densité générale de 2 habitants (2,2) au km².

La ville de Cayenne compte 10.961 habitants c'est à dire près de la moitié de la population créole alors qu'en 1824, lorsque se manifestait une intense activité économique, les communes rurales comprenaient les 2/3 de cette population. Cette agglomération mise à part, la densité rurale est de 1,1 habitant par km².

Sur le territoire de l'Inini, on peut considérer deux zones: l'une faiblement habitée, de 50.574 km² qui renferme environ 7.700 habitants (0,1 au km²), dont le plus grand nombre est établi sur le Maroni et sur le Lawa; l'autre déserte qui couvre les hauts bassins du Maroni, de la Marouini, du Ouanapi, de l'Araoua, du Camopi, du Tamouri, du Yaroupi, de l'Oyapock et le versant Nord des monts Tumuc-Humac. Ce territoire mal délimité au Sud, mesure 23.261 km².

Mouvement naturel (*)

Natalité. — En 15 ans, de 1930 à 1944, on a enregistré, dans les communes de la Guyane proprement dite et à Cayenne, 6.817 naissances. Le taux général de la natalité a varié pendant cette période de 20 à 25 pour 1.000 habitants avec une moyenne de 21,2 ‰.

Au siècle dernier, le même taux pour une période analogue (de 1831 à 1847), oscillait entre 16 et 35 ‰ (moyenne 21 ‰) dans la population noire et entre 22 et 35 ‰ (moyenne 25 ‰) dans la population blanche. D'après ces chiffres on voit qu'en cent ans, la natalité en Guyane n'a pas changé (Figure 5).

(*) Tous les chiffres que nous donnons pour la période actuelle, ont été fournis par les Maires des communes rurales (sauf Macouria) à la demande du Chef du Service de Santé; ceux concernant Cayenne ont été recueillis par nos soins dans les registres de l'Etat civil de cette ville.

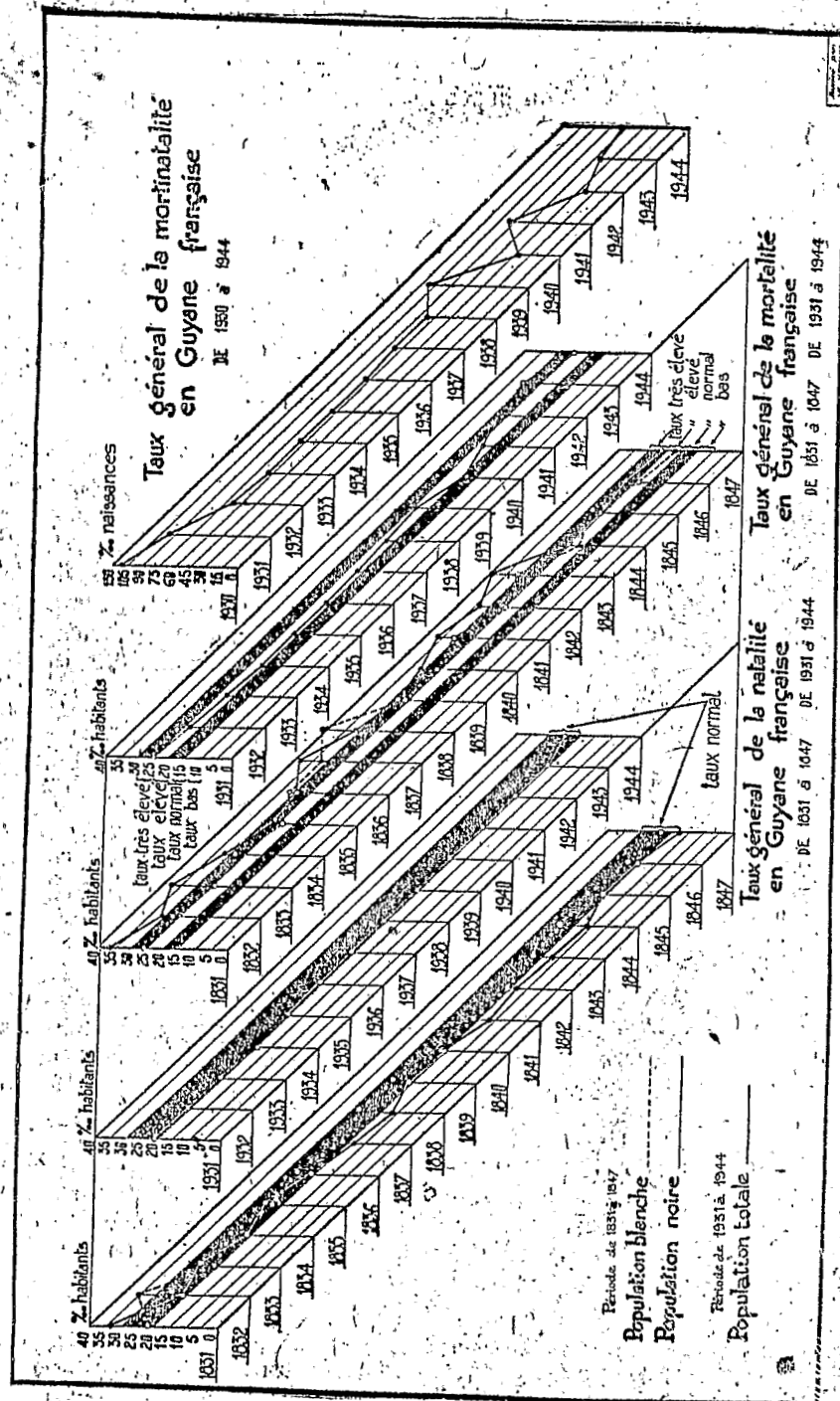


FIGURE 5

Si l'on calcule le taux de la natalité pour chaque commune de la Guyane, on observe des différences assez importantes d'un bassin à l'autre (Figure 6). Sinnamary, par exemple, bat le record de la natalité avec un taux annuel moyen de 31,9 ‰ habitants, tandis que Mana présente le taux le plus bas avec une moyenne de 14, 8 ‰ habitants.

Le tableau suivant donne pour chaque bassin, dans l'ordre décroissant, le taux annuel moyen de la natalité calculé sur 12 années.

Bassins	Population en 1946	Taux de la Natalité
Sinnamary	1.373	31, 9 ‰
St-Laurent du Maroni	2.095	28, 9 ‰
St-Georges (Oyapock)	1.502	26, 0 ‰
Kourou	582	24, 4 ‰
Approuague	856	22, 4 ‰
Cayenne et environs	13.037	20, 4 ‰
Iracoubo	1.119	18, 3 ‰
Mana	1.443	14, 8 ‰

Le déséquilibre des sexes est en faveur des garçons. Sur 7.395 naissances enregistrées de 1930 à 1944, on note 3.939 individus du sexe masculin pour 3.556 du sexe féminin : d'où une différence de 283 unités qui est largement compensée par un excès de 671 décès masculins pour la même période :

Quoique le taux de la natalité soit un peu supérieur à celui de la France, il reste à la limite des « taux faibles » et comme, en général, dans les pays chaud il est plus élevé que dans les pays tempérés, on peut considérer que celui de la Guyane Française est encore trop bas si on le compare aux taux des pays voisins qui subissent les mêmes influences climatiques (figure 7).

C'est ainsi qu'à Surinam (Guyane Hollandaise) (*) pour l'ensemble du territoire et pour une période similaire (de 1938 à 1946), il varie de 29, 5 ‰ à 35, 5 ‰ habitants avec une moyenne annuelle de 31, 9 ‰. La moyenne générale pour 1946 était dans cette colonie de 34, 2 ‰. Par race on avait : 32, 2 ‰ pour les Créoles ; 44, 4 ‰ pour les Indous et 25, 8 ‰ pour les Javanais. A Barbade ce taux était de 29, 4 ‰ en 1934 ; dans l'état de São-Paulo il atteignait 30, 98 ‰ en 1939. En Guyane anglaise il était de 35 2 ‰ en 1946 et à la Martinique de 23, 8 ‰ en 1937.

Mortalité. — La mortalité en Guyane est relativement élevée. De 1930 à 1944, on a enregistré dans l'ensemble de la Guyane proprement dite, 8.363 décès dont 4.517 du sexe masculin et 3.846 du sexe féminin.

(*) Renseignements aimablement communiqués par le Docteur Wolf, Chef de la Santé publique à Paramaribo, que nous remercions.

Le taux des décès a varié pendant ces 15 années de 20 à 31 ‰ habitants avec une moyenne de 24 ‰. Ce taux est supérieur à celui des naissances.

Durant la période qui s'étend de 1830 à 1847 le même taux variait de 21 à 42 ‰ avec une moyenne de 28, 1 ‰ chez la population blanche et de 26 à 40 ‰ avec une moyenne de 31, 7 ‰ chez la population noire (figure 5).

Le taux annuel par bassin varie comme celui des naissances, mais non parallèlement à celui-ci.

On a dans l'ordre croissant les moyennes annuelles suivantes :

Iracoubo	14, 7 ‰
Mana	15, 7 ‰
Sinnamary	16, 4 ‰
Kourou	18, 7 ‰
St. Laurent du Maroni	25, 5 ‰
Oyapoké	26 ‰
Cayenne et environs	26, 3 ‰
Approuague	35, 4 ‰

Les taux de Cayenne et de St-Laurent du Maroni sont relativement élevés comparativement à ceux d'Iracoubo, de Mana, de Sinnamary et de Kourou communes réputées moins salubres.

Seuls le chef-lieu et St-Laurent sont pourvus de formations sanitaires hospitalières et l'on peut admettre que bien des habitants des communes voisines viennent s'y faire soigner et y décèdent ; ce qui ne peut qu'augmenter le taux des décès de ces deux communes. Mais cette hypothèse est aussi valable pour la natalité car les femmes enceintes des agglomérations proches de Cayenne préfèrent venir accoucher dans un établissement hospitalier où elles trouvent des soins médicaux.

Pour toutes ces raisons nous avons réuni sous la rubrique « Cayenne et environs » les communes voisines : Rémire, Matoury, Roura, Tonné-grande et Montsinéry (figure 6).

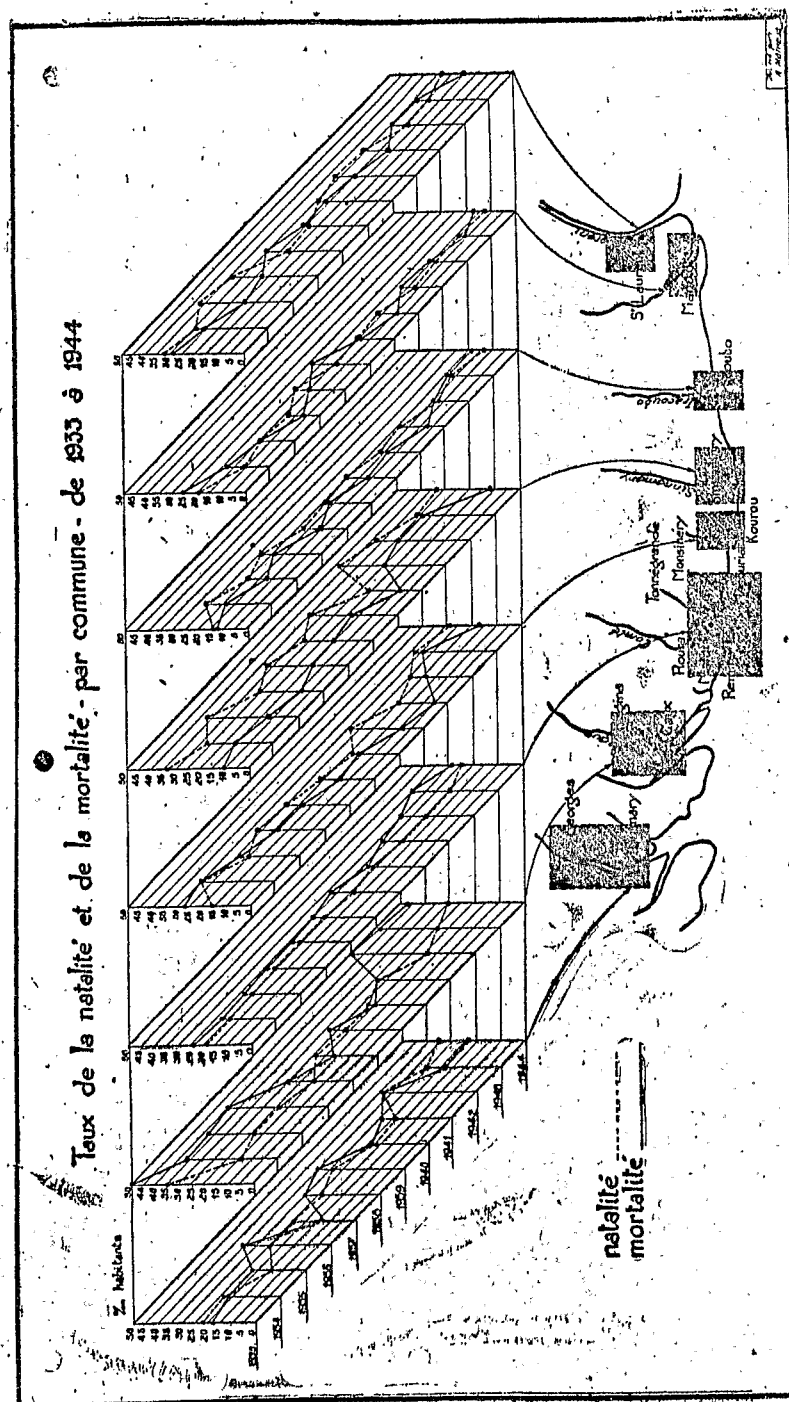


FIGURE 6

Si l'on considère isolément l'index de mortalité de la ville de Cayenne, on voit qu'il varie de 22 à 37 ‰ habitants avec une moyenne annuelle de 27 ‰ (calculée sur 15 ans) ; celui de la natalité oscille entre 18 et 27 ‰ avec une moyenne de 20 ‰ pour la même période.

Le taux pour la mortalité dans la colonie hollandaise voisine (Figure 7)

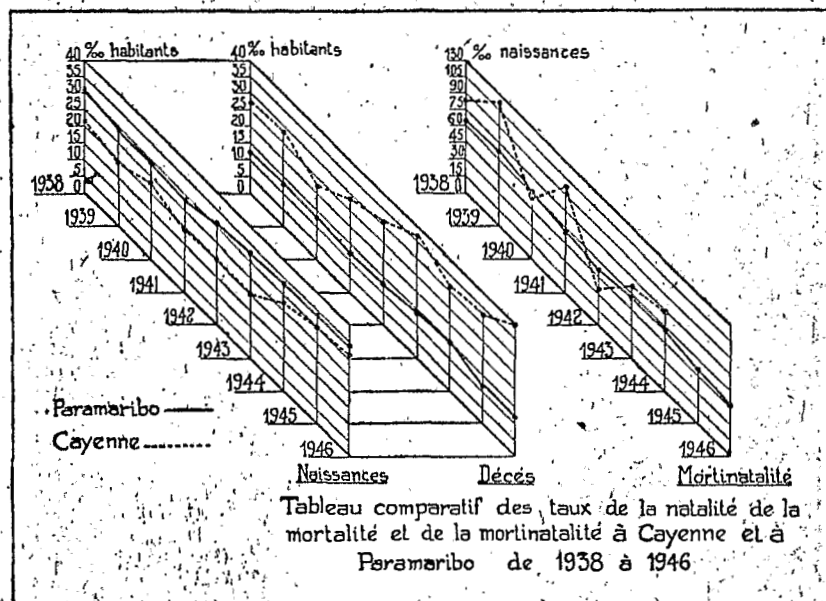


FIGURE 7

varie pour la période comprise entre 1938 et 1946, de 11,3 à 15 ‰ avec une moyenne de 12,7 ‰. Ce taux était de 20,43 ‰ à Bélem en 1930, de 28,8 ‰ à Récife, de 14 ‰ à Rio de Janeiro, de 16 ‰ dans l'état de São Paulo, de 17,78 ‰ à Niteroy, de 15,5 ‰ en Guyane anglaise (1946) et de 14,4 ‰ à la Martinique.

Mortinatalité. — Le taux annuel moyen de la mortinatalité, dans les communes de la Guyane, calculé sur une période de 15 années, s'élève à 70,8 ‰ naissances avec un maximum de 111 ‰ en 1930 et un minimum de 39 ‰ en 1942.

Pour la ville de Cayenne et pendant la même période, ce taux variait de 33 à 134 ‰ avec une moyenne de 86,6 ‰.

A Surinam pour l'ensemble du territoire et calculé sur 9 ans (de 1938 à 1946), le taux moyen annuel de mortinatalité s'élève à 44,8 ‰ naissances

avec des extrêmes allant de 34,7 ‰ à 53,6 ‰. Ce taux est plus élevé dans la ville de Paramaribo (56 ‰ de moyenne avec des extrêmes de 45 et 63 ‰).

Mortalité infantile. — A propos de ce facteur démographique Rominger (35) écrivait ;

« ... La mortalité infantile représente le meilleur indice du niveau de culture, d'hygiène et de bien être d'un peuple... »

A Cayenne, la mortalité des enfants de 0 à un an atteint le taux de 118 ‰ naissances vivantes, moyenne calculée sur deux années. Nous n'avons pu malheureusement obtenir les renseignements nécessaires pour établir le taux de chaque commune de la Guyane.

Si l'on considère que les taux les plus faibles sont au-dessous de 50 ‰, que les moyens oscillent entre 50 et 70 ‰ et les plus élevés de 70 à 100 ‰ on conviendra une fois de plus que la Guyane française est en état d'infériorité.

Dans l'ensemble de la colonie hollandaise ce taux varie de 55,7 ‰ à 84,7 ‰ naissances vivantes avec une moyenne annuelle (9 ans) de 64 ‰.

Le nombre des naissances, des décès, des morts-nés et des décès de 0 à un an chez les Indiens autochtones et chez les Noirs réfugiés n'est pas connu. Il faut néanmoins souligner l'importance du nombre des enfants chez les *Galibis* d'Iracoubo et de Mana et chez les *Youcas*, nombre qui est certainement en rapport avec un taux de natalité plus élevé que celui de la population créole.

En ce qui concerne la population minière du territoire de l'Inini, les renseignements recueillis sont fragmentaires et ne permettent pas d'apprécier à leur juste valeur ces quatre éléments démographiques fondamentaux.

Mouvement migratoire

Dans un pays aussi dépeuplé que la Guyane française, les départs ou les arrivées répétées de groupes d'individus peuvent prendre une importance qui n'est pas négliger du point de vue démographique.

Beaucoup de jeunes Guyanais s'en vont vers la Métropole pour ne plus revenir. Chaque année des bourses sont accordées à des étudiants qui quittent le pays ; d'autres vont chercher en France une situation qu'ils ne peuvent trouver chez eux. Par contre des *Antillais* français et anglais viennent s'installer en Guyane et s'ils trouvent un débouché pour leur activité ils s'y fixent définitivement. Des *Chinois* et des *Syriens* émigrés déjà installés font aussi venir les membres de leur famille de leur pays d'origine. D'autre part le jeu de la relève des fonctionnaires métropolitains donne lieu également à des mouvements peu importants, mais constants.

Pour pouvoir juger de l'ampleur de ces mouvements nous avons demandé au Service des étrangers (Gendarmerie Nationale) le nombre des individus entrés ou sortis de la colonie durant une période de 14 années (de 1934 à 1947 inclus).

Le tableau ci-dessous indique par nationalité la totalité des arrivées et des départs.

	ARRIVÉES	DÉPARTS
Français.....	6.770	6.108
Anglais.....	1.876	1.685
Hollandais.....	256	1.162
Brésiliens.....	140	154
Chinois.....	155	95
Syriens et Libanais.....	71	65
Autres Nationalités.....	346	363
Totaux.....	9.614	8.632

Il ressort de ce mouvement une différence de 982 individus en faveur des arrivées. Ce nombre peut paraître insignifiant mais il montre bien que si la Colonie se dépeuple ce n'est pas par l'exode de quelques-uns de ses habitants, comme l'ont admis certains auteurs, mais bien par l'excédent des décès sur les naissances.

Cayenne, le 20 Décembre 1948

INSTITUT PASTEUR DE LA GUYANE ET DU TERRITOIRE DE L'ININI

Publication n° 184 (Janvier 1949)

Aspects démographiques de la Guyane Française (III)

Avenir de la Population

par E. ABONNENC.

Dans les chapitres précédents nous avons fait le bilan démographique de la Guyane française au cours de son histoire et à l'époque actuelle.

Nous avons vu que le taux de la mortalité a toujours été supérieur à celui de la natalité, entraînant de tout temps la regression de la population qui n'a pu, de ce fait, se maintenir que par le mouvement migratoire.

Il nous reste à rechercher les causes de cette forte mortalité, celles de la faible natalité et étudier ensuite les moyens d'y remédier.

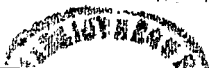
Faible natalité.

La natalité est fonction de l'organisation sociale d'un pays, de sa moralité, de ses traditions et de sa religion.

Le peu de naissances enregistrées en Guyane française serait dû, d'après Tournier (36), à la stérilité d'un trop grand nombre de ménages. Cet auteur précise qu'en 1936, sur 924 familles, il y en avait 347 (37%) sans enfants, 188 (20%) de un enfant, 133 (14%) de deux enfants, 190 (20%) de trois à cinq enfants et 66 (7%) de plus de cinq enfants; et il ajoute :

« ... le chiffre de 347 unions stériles (ou l'étant devenues) est très élevé si l'on songe que dans la population d'une localité 1/10^e des ménages sans enfants représente déjà un chiffre anormalement élevé... ».

Tournier ne fait pas état des ménages illégitimes qui sont, il faut le dire, bien plus nombreux. La nuptialité est en effet très faible; en Guyane on se marie cinq fois moins qu'en France et deux fois et demie moins qu'à la Martinique. En 1946 on comptait 18.235 célibataires pour 2.772 mariés.



Les unions libres sont courantes et le plus souvent éphémères, favorisant ainsi la propagation des maladies vénériennes dont certaines ont fréquemment comme conséquence la stérilité.

Le nombre d'enfants par ménage est réduit ; en faisant le calcul avec les chiffres de Tournier et en comptant les 190 familles toutes à cinq enfants et les 66 familles à sept enfants, on arrive à une moyenne de deux enfants par ménage ce qui est insuffisant.

Une faible nuptialité peut avoir de graves conséquences sur la natalité et sur la mortinatalité. En effet, chaque union illégitime empêche un mariage légal ; d'autre part, le taux de reproduction des ménages illégitimes est, en règle générale, toujours inférieur à celui des ménages légaux ; l'immoralité sexuelle qui est fréquente dans les unions de courte durée détourne de la procréation. Ajoutons que la mortalité chez les enfants illégitimes est supérieure à celle des autres en raison des conditions moins favorables dans lesquelles ils sont élevés (37).

Indirectement le paludisme et l'alcoolisme ont une influence certaine sur le taux général de la natalité.

D'autres facteurs peu connus et assez délicats à étudier ne doivent pas être négligés. Il s'agit de la restriction volontaire par l'avortement et par les pratiques anticonceptionnelles. Là encore une enquête reste à faire.

Forté mortalité.

Tandis qu'en France, en cent ans, le taux de mortalité passait de 22 ‰ à 15 ‰, durant la même période, en Guyane, il passait de 29 ‰ à 24 ‰. Comme nous l'avons vu, il est actuellement supérieur à ceux des Guyanes voisines.

Bien des facteurs ont été invoqués pour expliquer cette forte mortalité.

En 1819, Banon (38) admettait comme cause de dépopulation sans s'appuyer sur aucune statistique, « l'influence du climat, les écarts de régime les passions tristes causées par l'isolement, la misère, le célibat, l'avortement accidentel ou volontaire, plus de femmes que d'hommes à la naissance, le tétanos, la géophagie, les affectations mélancoliques, l'empoisonnement et enfin la mauvaise nourriture ».

Sous ce vocable d'autrefois il est permis de reconnaître quelques-unes des mêmes causes admises aujourd'hui. C'est ainsi que l'influence du climat cache les effets du paludisme, les écarts de régime peuvent se traduire par : alcoolisme, le tétanos fréquent indique un manque d'hygiène certain.

Actuellement, en se basant sur les statistiques médicales des dernières années ainsi que sur les travaux récents de l'Institut Pasteur de Cayenne, qui ont trait à la pathologie guyanaise, on peut se faire une idée plus juste et plus concrète des principaux facteurs qui régissent cet excès de mortalité.

Le climat.

L'étude de l'influence du climat sur l'homme n'a pas été abordée en Guyane française. Il est cependant important d'en parler au sujet de la mortalité.

Depuis le désastre de Kourou (1763) notre colonie a gardé la réputation d'avoir un climat insalubre. Toutes les fièvres pernicieuses et les affections fébriles aiguës étaient, jusqu'au siècle dernier, imputées au climat tropical. Actuellement, faute de preuves, on admet encore son influence comme cause première de nombreuses manifestations pathologiques.

Cependant les taux de mortalité et de natalité chez nos voisins anglais et hollandais qui subissent les mêmes effets météorologiques, sont un témoignage formel de l'innocuité du climat pris en particulier.

D'autre part, dans une étude récente sur l'homme et le climat colonial, Farinaud (39) passant en revue tous les facteurs d'ordre climatique susceptibles d'apporter des perturbations dans l'équilibre physiologique de l'homme vivant en milieu tropical, en arrive à la conclusion suivante :

« Il apparaît ainsi que, dans les troubles généralement attribués « au complexe météoropathologique, l'action du complexe pathogène est « de beaucoup supérieure à celle du complexe climatique Dans « l'éclosion des accidents attribués au soleil ou à la chaleur, le rôle déterminant relève le plus souvent de causes favorisantes et notamment « d'excès alimentaires ou boisson »

Le climat ne peut donc avoir sur la mortalité en Guyane qu'un rôle accessoire et c'est ailleurs qu'il faut rechercher la cause principale de cette forte mortalité.

Le paludisme.

Parmi les affections morbides on doit inscrire en premier lieu le paludisme.

Le Médecin Commandant Fréville, Chef du Service de Santé, disait en 1948 (40) : « Le paludisme est l'endémie la plus importante et la plus meurtrière de la Guyane ».

Il sévit en effet avec intensité sur tout le territoire guyanais ; Cayenne cependant par sa situation privilégiée en subit moins les atteintes.

Les statistiques de l'élément pénal (41), milieu médicalement bien surveillé, donnent une idée de l'importance de cette affection.

Sur un effectif moyen de 5.826 condamnés, la moyenne annuelle des hospitalisations pour paludisme (calculée sur 8 ans, de 1924 à 1931) était de 1.934 ; la moyenne annuelle des décès étant de 176 pour cette même période. Il mourait donc, chaque année par paludisme, à cette époque, 30 ‰ de l'effectif pénal et 9, 1 ‰ des paludéens hospitalisés.

En 1940, sous toutes ses formes, le paludisme a touché 851 Européens et 1.192 Créoles ; en tout, 2.043 cas. La même année il y a eu 407 hospitalisations pour cette affection avec 25 décès, soit un taux de mortalité hospitalière de 5, 6 ‰.

Plus récemment, les résultats de nombreux examens pratiqués aussi bien à Cayenne que dans les communes (42), sur la totalité des enfants

Collection de Référence

8850 Eut. Med.

des écoles, ont permis d'établir les indices paludéens, notamment l'indice endémique de Roos que nous reproduisons ci-dessous. Ces indices montrent parfaitement le degré de l'endémo-épidémie paludéenne dans chaque localité.

Saint Georges (Oyapock).....	52
Ouanary.....	47
Régina (Approuague).....	55
Souvenir (Haute Mana).....	20
Haute Mana et Haut Approuague (moins Souvenir).....	76
Roura.....	38
Kotrou.....	75
Sinnamary.....	61
Iracoubo.....	68
Korossou.....	76
Villages Galibis (Couachi-Iracoubo).....	28
Cokioco.....	80
Mana.....	37
Wacapou-Benzdorp (Lawa).....	65
Saint-Laurent-du-Maroni.....	12
Cayenne.....	14

Les conséquences démographiques mises à part, si l'on songe que le paludisme réduit considérablement les capacités physiques et intellectuelles des individus qui en sont atteints, on peut en déduire le préjudice porté à l'économie du pays.

Ces indices nous montrent en effet que les deux agglomérations principales (Cayenne et Saint Laurent) sont les plus épargnées par l'endémie. Or ces deux communes comprennent ensemble le tiers de la population le moins productif (commerçants, artisans, fonctionnaires). Les deux autres tiers sont représentés par la population des campagnes et de l'intérieur, la plus laborieuse, la plus productive et la plus malade.

L'alcoolisme.

L'alcoolisme est, là où il est fréquent, un grand facteur de mortalité (37).

En 1937 Tournier (36) écrivait : « L'alcoolisme sévit depuis de longues années en Guyane. D'après les statistiques douanières de 1937, la production locale s'est élevée à 702 hectolitres d'alcool pur auxquels viennent s'adjoindre 1.445 hectolitres importés de la Martinique ; au total 279.000 litres de taïa à 70° ont été bu en Guyane. Soit 11 litres 5 par an et par habitant, plus, le vin, les apéritifs et les alcools de toute nature provenant de France et des pays étrangers... ».

Ces 11 litres 5 représentent une moyenne annuelle par habitant ; mais bien des gens ne boivent pas d'alcool ou en boivent très peu pour diffé-

rentes raisons : maladies, habitudes normales de tempérance, convictions personnelles ou religieuses etc... C'est donc autant de fois 11 litres 5 qui s'ajoutent à la consommation moyenne des buveurs.

Pour faire une comparaison, rappelons que la consommation annuelle moyenne par habitant, dans le département le plus alcoolique de France, la Seine Inférieure, est de 12 litres.

Cet abus d'alcool ne peut qu'entraîner la déficience physiologique des individus, leur dégradation physique, mentale et morale, les prédisposer à la tuberculose et à la syphilis. Il abaisse le rendement de l'économie et contribue non seulement à désorganiser les foyers, mais à détruire la famille.

La Syphilis.

La syphilis n'est pas rare en Guyane et la liberté des mœurs associée à l'alcoolisme, contribuent à en augmenter la fréquence.

Les examens sérologiques de l'Institut Pasteur (42) montrent l'importance de cette affection : sur 9.164 serums examinés pendant une période de sept années (de 1939 à 1945), on a enregistré 2.066 réactions positives à la syphilis, soit 22 %.

Les causes de la mortalité infantile sont moins bien connues. Ici les statistiques incomplètes ne peuvent pas être prises en considération, les causes de décès n'étant indiquées que pour les enfants hospitalisés. Cependant il semble que les affections qui emportent le plus d'enfants de 0 à un an, sont, à Cayenne, les infections gastro-intestinales auxquelles s'ajoute, au premier plan dans les communes, le paludisme.

Les maladies du tube digestif des nourrissons sont dues principalement à l'alimentation défectueuse et aux mauvaises conditions d'hygiène familiales.

L'alcoolisme et la syphilis jouent également un rôle dans le taux élevé de la mortalité infantile.

En résumé, la forte mortalité générale constatée en Guyane est due en majeure partie à une affection tropicale : le paludisme et d'autres facteurs secondaires dont les plus importants sont l'alcoolisme, la syphilis, le manque d'hygiène et de bien être. Chez le nourrisson, la gastro-entérite semble être l'affection la plus meurtrière.

Les remèdes.

Pour modifier le mouvement d'une population il faut pouvoir agir sur la natalité, sur la mortalité et sur les migrations (37).

En Guyane française si l'on veut voir, comme dans les colonies voisines, progresser la population, il est urgent d'augmenter la natalité, d'abaisser la mortalité et d'entreprendre l'immigration.

Pour augmenter la natalité il faut d'abord provoquer la multiplication des unions légitimes qui sont trop peu nombreuses, nous l'avons vu, mettre un frein dans le dérèglement des mœurs par une propagande adroitement menée, empêcher et prévenir le vagabondage.

Il faudra protéger la maternité en général mais surtout encourager le mariage, organiser des services d'assistance prénatale et mener des campagnes éducatives aussi bien dans les communes qu'au Chef-lieu. La protection de la famille doit être l'un des premiers soucis des services d'assistance.

Pour abaisser la mortalité, on s'attaquera d'abord au paludisme. En Guyane ce problème essez épineux et une campagne anti-paludique menée rationnellement sera certainement onéreuse. Mais il est démontré que les dépenses engagées dans une lutte, de cette envergure (insecticides, médicaments, travaux d'hygiène, propagande, etc...) seront largement couvertes dans l'avenir par l'augmentation du rendement des travailleurs de toutes catégories ce qui entraîne par conséquent le relèvement de l'économie.

La pulvérisation de DDT à l'intérieur de toutes les maisons des agglomérations guyanaises permettrait de détruire non seulement les anophèles vecteurs de paludisme; mais encore la plupart des insectes susceptibles de transmettre d'autres affections. Cette mesure serait complétée par la quini- nisation préventive dans les régions à index très élevés, par des travaux de défrichement, d'assèchement et de drainage aux abords des localités, par la suppression des gîtes à anophèles et surtout par l'éducation de la population.

La syphilis, la lèpre et l'alcoolisme, devront faire l'objet d'une réglementation sévère tendant à éviter leur propagation.

Une action devra être entreprise afin d'améliorer les conditions d'existence de la population. Déjà à Cayenne une centrale électrique a été installée tout récemment et fonctionne nuit et jour. Les travaux d'adduction d'eau se poursuivent à une cadence qui permet d'espérer voir sous peu l'équipement des immeubles en eau courante et en appareils sanitaires. Un réseau d'égouts est prévu et doit être commencé cette année.

Ces mesures devraient être étendues aux communes rurales qui sont privées d'eau courante, d'électricité, de fosses septiques et d'égouts.

La mortalité infantile est l'un des problèmes dont l'importance est primordiale pour l'avenir de la population. Elle représente, dit Rominger (35); le meilleur indice du niveau de culture, d'hygiène et de bien être d'un peuple. Si cette formule exprime la vérité, la Guyane française reste bien en retard à ce point de vue.

L'Assistance pour l'enfance est encore à l'état embryonnaire surtout dans es communes; elle devra être développée parallèlement aux mesures sanitaires.

La réduction rapide de la mortalité des enfants de 0 à un an dans le territoire voisin d'Amapa (Brésil), consécutive à la réorganisation totale des services sanitaires est un exemple frappant que l'on souhaiterait voir suivre

chez nous. Ces mesures ont été récemment étendues à tout le territoire brésilien et la Guyane française reste la seule enclave dans le Nord du Continent Sud-Américain où l'on rencontre des taux de mortalité très élevés et des taux de natalité très bas.

L'immigration est la mesure la plus efficace à appliquer pour redresser notre démographie déficiente. Elle a sur le mouvement naturel cet avantage d'importer dans un pays des adultes jeunes en état de procréer dès leur arrivée. Mais faudra-t-il encore que cette immigration soit minutieusement préparée afin d'introduire un nombre important d'individus dans un temps déterminé; que ces individus soient médicalement surveillés au moins pendant les premières années et que tout en bénéficiant des services d'assistance et d'hygiène collective dès leur installation, ils trouvent des débouchés pour leur activité.

En résumé l'immigration devra être comprise dans un programme d'ensemble comportant simultanément une action sociale (assistance médicale, éducation sanitaire, hygiène, enseignement) visant non seulement les immigrants mais la population toute entière et une action économique (ouverture d'un port, de voies de communications, création d'industries et de fermes, liaisons maritimes directes avec la métropole).

Ces réserves étant faites, à quelle population devra-t-on s'adresser ? Quelle catégorie de travailleurs devra-t-on choisir et comment faudra-t-il organiser l'immigration ?

On considère en général comme migrants tous les individus ou les groupes d'individus qui abandonnent leur résidence habituelle pour se fixer dans une autre localité temporairement ou définitivement.

En ce qui concerne la Guyane française nous entendrons par immigration, non pas une installation provisoire de groupes d'individus qui espèrent faire une courte carrière et s'enrichir dans un pays lointain, mais bien une transplantation définitive.

Le choix devra donc porter sur des régions surpeuplées dont les habitants ont des aptitudes à l'expatriement. Parmi les nations européennes il n'y en a guère à l'heure actuelle qui peuvent remplir ces conditions. De tous les Européens venus en Guyane, peu se sont installés d'une manière définitive. L'idée dominante a toujours été chez eux le retour au pays natal; il faut ajouter que les conditions médiocres d'existence et la menace constante des maladies ont justement alarmé les plus courageux.

Les pays surpeuplés les plus voisins sont sans conteste les Petites Antilles. C'est dans ces îles que l'on trouvera les éléments les plus aptes à l'immigration. Ces populations de couleur sont déjà adaptées au climat tropical, leur langage (patois créole) ne diffère pas de celui de la Guyane française; les produits cultivés, les méthodes de culture et le genre de vie sont identiques à ceux des Guyanais.

La Martinique qui voit sa population augmenter, sur un territoire restreint (232.355 habitants en 1931 et 261.605 en 1946) est tout indiquée pour fournir à la Guyane l'élément humain qui lui manque. Mais faudra-t-il encore qu'une sélection soit opérée lors du recrutement afin que l'on n'envoie pas seulement des ouvriers spécialisés ou des artisans ainsi que des déchets. La Guyane a besoin de produire il lui faut avant tout des ouvriers agricoles.

On pourrait également puiser dans les Indes surpeuplées une main d'œuvre agricole qui a fait ses preuves en Guyane anglaise et dans certaines Iles des Antilles.

Deux procédés d'immigration pourraient être envisagés. Le premier que nous nommerons « *immigration spontanée* » consisterait à attirer dans le pays par une puissante publicité des cultivateurs de provenance antillaise en concédant sur place des portions de terrain peu éloignées des centres urbains. Pour qu'une sélection se fasse naturellement les frais de voyage et d'installation seraient à la charge des intéressés, mais alors il y aurait lieu d'organiser à cet effet un service maritime hebdomadaire rapide entre la Guyane et les Antilles, au moyen de petits caboteurs. Les prix des passages seraient assez réduits.

Le deuxième procédé « *immigration dirigée* » aurait pour but de faire appel par voie de recrutement à des ouvriers agricoles désireux de venir s'installer en Guyane. Ces ouvriers seraient engagés par contrat d'une durée déterminée pour procéder à l'ouverture des routes prévues dans le programme des grands travaux. Une concession de terrain en bordure de ces nouvelles voies serait accordée à chacun d'eux qui le contrat prenant fin, devrait s'engager à mettre cette terre en valeur.

Ce procédé aurait pour avantage de fixer des individus déjà adaptés au climat, de peupler le pays le long des voies de communication et d'utiliser les installations (campements, baraquements) créées pour les besoins des travaux.

Conclusion

Le redressement démographique de la Guyane française est le premier problème à résoudre pour le développement de cette contrée. L'opinion publique ignore sa gravité et les autorités n'ont mis, jusqu'à présent, aucun empressement à le résoudre en partie faute de données précises.

Les connaissances démographiques sont en effet très imparfaites, elles manquent totalement en ce qui concerne l'intérieur du pays. Cette lacune doit être comblée au plus vite si l'on veut utiliser toutes les ressources humaines disponibles.

Bien que les Indiens soient peu nombreux, dispersés et méconnus, ils méritent que l'on s'intéresse à eux. Un regroupement s'impose ; cette tâche délicate pourrait être tentée et dirigée par un homme qui aurait à s'occuper exclusivement de la question indienne, un peu comme les Directeurs d'Indiens du Brésil.

Les Jésuites du XVIII^e siècle nous ont prouvé que l'on pouvait réunir et policer les Indiens tout en obtenant d'eux un rendement maximum au point de vue économique.

Des peuplades semi-primitives de « Noirs réfugiés » établies sur le Maroni nous ne savons pas grand chose. Cependant le nombre des Youcas et des Paramacas a augmenté, ce fait est indiscutable. Le moment est donc opportun pour entreprendre l'étude démographique de cette population dont la vitalité n'est plus à démontrer.

Le Maroni est la plus grande artère fluviale de la Guyane, la plus accessible et la plus peuplée. C'est sans aucun doute par cette voie naturelle qu'une grande partie des richesses du pays sera livrée à l'exploitation. La population Youcas pourra devenir un élément de main-d'œuvre appréciable et si l'on stimule ses dispositions naturelles pour la culture, elle représentera également une source de produits alimentaires tels que riz, maïs, arachides, etc...

Les quelques 3.000 orpailleurs qui sont disséminés sur le territoire de l'Inini mènent une existence misérable. Il serait souhaitable, dans leur propre intérêt, que l'on supprime progressivement l'orpaillage pour le remplacer par l'exploitation industrielle. L'orpailleur ne demanderait pas mieux que d'aller travailler à l'usine où tout souci de subsistance lui serait enlevé, il bénéficierait également des mesures d'hygiène collective et de la surveillance médicale obligatoire dans les exploitations organisées. Il pourrait ainsi se fixer et faire venir sa famille auprès de lui.

Nous avons vu d'autre part que la majorité de la population (Créoles de Cayenne et des communes) est en regression constante ; nous avons analysé les causes de cette dépopulation et exposé des suggestions pour remédier à cet état de choses en agissant sur la natalité, sur la mortalité et sur les migrations.

Les mesures que cette situation comporte sont certainement onéreuses et difficiles à appliquer ; mais dès qu'elles le seront la production augmentera et provoquera l'équilibre économique, elle augmentera d'ailleurs d'autant plus que les grandes endémies seront jugulées et que les habitants auront acquis un bien être relatif.

Pour terminer nous citerons un passage du traité de démographie de Adolphe Landry dans lequel l'auteur montre bien que toutes les mesures resteront vaines si chaque homme n'est pas animé de bonne volonté,

« Sur le plan individuel on aura beau entourer les peuples d'un réseau savant et complet de précautions sanitaires, multiplier les servitudes d'hygiène ; pourra-t-on empêcher les hommes de s'abandonner à leurs passions et aux excès de toutes sortes qui compromettent leur santé et abrègent leurs jours ?

« On aura beau accroître les ressources alimentaires, assurer à tous une nourriture saine, abondante et à bon marché, qu'en restera-t-il si les hommes ne savent pas régler leurs appétits, éviter les excès de table et de consommation d'alcool, sans parler des autres excitants ?

« On aura beau supprimer les taudis, construire pour tous, à des prix accessibles, des logis sains, suffisamment spacieux pour les familles nombreuses : empêchera-t-on les négligents de les transformer en quelques mois en logements insalubres, faute d'ordre et de soins élémentaires de propreté ?

Ceci est vrai en Guyane comme ailleurs.

Cayenne le 10 janvier 1949

BIBLIOGRAPHIE

- (1) Correal, P. — Voyages aux Indes Occidentales contenant tout ce qu'il a vu de plus remarquable pendant son séjour de 1666 jusqu'en 1697. Traduit de l'espagnol avec une relation de la Guyane de Walter Raleigh. T. 2, 1782 — G. Amaubry — Relation du voyage de Keymis ; p. 118.
- (2) Biet (R. P. Antoine). — Voyage de la France Equinoxiale en l'Isle de Cayenne entrepris par les Français en 1652 — Paris 1664.
- (3) Boyer (R. P. Roger Petit-Puy) Véritable relation de tout ce qui s'est fait et passé au voyage que fit Mr. de Brétigny en Amérique Occidentale — Paris 1654.
- (4) Voyages et travaux des missionnaires de la Compagnie de Jésus, vol. 1 Paris, Julien Lanier Cosnard et C^{ie}, 4 rue de Buci, 1857.
- (5) Choix de lettres édifiantes écrites des missions étrangères, T. VI — Amérique — p. 429 à 464, 1826.
- (6) Choix de lettres édifiantes écrites des missions étrangères, T. VII — Amérique — p. 1 à 67, 1826.
- (7) Froidevaux, H. — 1895 — Explorations françaises à l'intérieur de la Guyane pendant le second quart du XVIII^e siècle (1720 à 1742).
- (8) Labat (R. P.) Voyage du Chevalier Desmarchais en Guinée, Isles voisines et à Cayenne fait en 1725, 1726 et 1727 — Amsterdam, 1731.
- (9) Voyages et travaux des missionnaires de la Compagnie de Jésus, vol. I p. 357 (Note 1) « Collection manuscrite de M. Moreau de Saint Mery, partie historique ; III, 3, p. 232 ».
- (10) Anonyme. — Mémoire sur les Indiens de la Guyane — Extrait des Nouvelles Annales des voyages, T. 95, 4^e série, 3^e année, 1842.
- (11) Coudreau, H. — La France Equinoxiale — 1886, 2 vol. Paris.
- (12) Almanach de la Guyane pour l'année 1846. — Imprimerie du Gouvernement Cayenne.
- (13) Devilly. — Aperçu de la situation des peuplades indiennes à la Guyane française. — Revue coloniale, 1850. — Juillet, p. 45.
- (14) Ménard (R. P.). — Note sur les Indiens de la Guyane. — Revue coloniale 1883.
- (15) Coudreau, H. — Chez nos Indiens, quatre années dans la Guyane française. — Paris 1893.
- (16) Leprieur. — (Pharmacien de 1^{re} classe). 1847 - Rapport d'une exploration géologique de l'Orapu et de la Counana — Cayenne, Fonds des Archives du Gouvernement.
- (17) Carpentier. — (Lieutenant de Vaisseau) Carte de la Comté — 1856 Fonds des Archives du Gouvernement.
- (18) Tony Claudé. — Voyage dans l'intérieur du continent de la Guyane chez les Indiens Roucouyennés — Paris 1843.
- (19) Leblond. — Carte de la Guyane dressée par le Chevalier Leblond, 1789. Fonds des Archives du Gouvernement — Cayenne — Voir aussi Coudreau (15).
- (20) Milhiade (Aspirant de Marine). — Voyage aux Oyampis — Feuille de la Guyane 1823, N^o 28 p. 273.

- (21) Dabbadie (R. P.).— Rapport au Supérieur ecclésiastique sur un voyage à l'Oyapock (manuscrit) Fonds des Archives du Gouvernement, Cayenne ; 1854.
- (22) Thébault de la Monderie.— Voyages fait dans l'intérieur de l'Oyapock en 1819, 1822, 1836, 1842, 1843, 1844, 1845, 1846 et 1847 Nantes, André Guéraud et Co, 1856.
- (23) Bodin (Ingénieur Géographe).— Précis d'un voyage chez les Oyampis Bull. Soc. de Géographie, 1885, 1^{re} série, p. 50.
- (23 bis) Crevaux J.— Voyage à l'intérieur des Guyanes (1876-1877), Tour du Monde.
- (24) Mentelle S.— Voyage géographique dans l'intérieur de la Guyane française en 1767, Feuille de la Guyane, 1821 p. 700.
- (25) De Bauve A.— Voyage dans l'intérieur de la Guyane, Bull. de la Soc. de Géographie, 2^e série (1), 1834, p. 105.
- (26) Pichevin.— Carte de la Guyane française, 1905, Fonds des Archives du Gouvernement, Cayenne.
- (27) Perret J.— Mission Monteux-Richard 1932. Rapport extrait du n° 279 du Bull. de l'Agence Générale des Colonies.
- (28) Douvler (Médecin-Lieutenant.— Rapport d'une tournée d'assistance médicale dans le Maroni, 1938, Fonds des Archives du Gouvernement, Cayenne.
- (29) Da Souza (Conego F. B.).— Lembranças curiosidades do valle Amazonas, 1873.
- (30) Henry A.— Guyane française, Capitale Cayenne 1935, Gallimard Paris.
- (31) Tous les chiffres ayant trait à l'élément pénal nous ont été aimablement communiqués par M. le Médecin-Colonel Sainz, Directeur de l'Administration Pénitentiaire en 1945.
- (32) Stédman.— Voyage à Surinam et dans l'intérieur de la Guyane, Paris An VII de la République.
- (33) Heckenroth (Médecin-Lieutenant). Rapport géographique, médical et économique d'une tournée effectuée sur le bassin de l'Oyapock en 1941. Fonds des archives du Gouvernement, Cayenne.
- (34) Journal Officiel de la Guyane française, 16 novembre 1946.
- (35) Loc. citée : José Fernandez.— A luta contra a mortalidade infantil no Ceara. Revista medico cirurgica do Brasil n° 11-12, 1945, p. 13.
- (36) Tournier (Médecin-Lieutenant-Colonel). Rapport médical annuel, 1937 Fonds des archives du Gouvernement, Cayenne.
- (37) Landry, A.— Traité de démographie 1945 — Payot, Paris,
- (38) Banon.— Causes de dépopulation. Feuille de la Guyane 1819, p. 496.
- (39) Farinaud.— L'homme et le climat colonial. Médecine tropicale, Revue du Corps de Santé Colonial. Mai, Juin, Juillet, Août 1944.
- (40) Fréville (Médecin-Commandant). Rapport médical annuel 1940 — Fonds des archives du Gouvernement, Cayenne.
- (41) Châtenay (Médecin-Commandant). Rapport médical annuel 1931 — Fonds des archives du Gouvernement, Cayenne.
- (42) Floch, H. (Médecin-Commandant). Rapport sur le fonctionnement technique de l'Institut Pasteur de la Guyane et du Territoire de l'Inini pendant l'année 1946. Imprimerie du Gouvernement, Cayenne.